



BURKINA FASO

*Unité-Progrès-
Justice*



**CADRE DE COOPERATION DU G8 POUR l'appui à
la « nouvelle alliance pour la sécurité
alimentaire et la nutrition au Burkina Faso »**

Deuxième rapport d'étape

JUIN 2014

Table des matières

INTRODUCTION.....	3
SYNTHESE DES RESULTATS ET DES RECOMMANDATIONS	3
1) RAPPEL DES CARACTERISTIQUES DE LA NASAN AU BURKINA FASO	4
1.1 Les engagements de la NASAN	5
1.2 Le cadre de référence : le PNSR	7
1.3 Le Processus de revue de la NASAN.....	9
2) ETAT DE MISE EN ŒUVRE DU CADRE DE COOPERATION.....	11
2.1 Les engagements politiques (annexe 1 du cadre de coopération)	11
2.2 Les engagements du secteur privé (annexe 3 du cadre de coopération)	26
2.3 Les engagements des partenaires (annexe 2 du cadre de coopération)	35
3) CONSULTATION DE LA SOCIETE CIVILE	36
4) CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS.....	54
5) ANNEXES.....	57
5.1 Sigles et abréviations	57
5.2 Les engagements du cadre de coopération	58
5.3 Cadre de suivi des réformes : réalisations et projections.....	64
5.4 Les appuis au secteur privé.....	68

INTRODUCTION

Le Burkina Faso a été retenu comme pays-pilote de l'initiative Nouvelle Alliance pour la sécurité alimentaire et la nutrition (NASAN), au Sommet du G8 de Camp David en mai 2012. Entre juillet et août 2012, le Gouvernement du Burkina Faso, ses partenaires techniques membres du G8 et le secteur privé ont préparé un document intitulé « Cadre de coopération du G8 à l'appui de la « Nouvelle Alliance pour la sécurité alimentaire et la nutrition » au Burkina Faso ». Ce document a été adopté en septembre 2012, lors d'une réunion du G8 tenue en marge de l'Assemblée Générale de l'ONU à New York et le lancement officiel est intervenu au Burkina Faso le 15 février 2013.

Une feuille de route a été conjointement élaborée par le gouvernement du Burkina Faso et les partenaires du G8 en mars 2013 afin de définir un programme d'activité pour 2013-2015, d'assurer un suivi de la mobilisation des engagements des partenaires du G8, d'accompagner la mobilisation du secteur privé et de la société civile aux plans national et international, de définir un mécanisme de suivi évaluation et de veiller à sa mise en œuvre.

Les parties prenantes ont convenu d'évaluer leurs performances à travers un processus qui s'insère dans le cadre des revues annuelles du Secteur rural.

En avril 2013, un premier rapport d'étape avait été produit par les partenaires de ce cadre de coopération. Ce premier rapport a permis de faire (i) l'état de mise en œuvre de la feuille de route, (ii) l'état de mise en œuvre des engagements des différentes parties et (iii) des recommandations pour une mise en œuvre efficace de l'accord.

Ce présent rapport est le deuxième rapport d'étape de la NASAN au Burkina Faso. Il dresse un Etat des lieux et des avancées des engagements des différentes parties prenantes.

Il constitue la synthèse validée des contributions des différentes parties prenantes à la mise en œuvre de la NASAN au Burkina Faso. Il est produit par le secrétariat permanent de la coordination des politiques sectorielles (SP/CPSA) comme synthèse de l'état de mise en œuvre des engagements des différentes parties (Gouvernement, Partenaires membres du G8, Secteur privé). Ce deuxième rapport prend en compte les avis des Organisations de la Société civile. Chaque groupe de partenaires ayant élaboré et validé son rapport avant sa transmission au SP/CPSA.

SYNTHESE DES RESULTATS

A la deuxième année de mise en œuvre de la NASAN, on peut noter les résultats suivants :

- Une accessibilité de plus en plus grande des populations aux intrants agricoles à travers une meilleure organisation de la distribution avec la participation du secteur privé et des défis liés au ciblage et à la couverture ;
- l'amélioration du climat d'investissement à travers l'adoption de la loi portant médiation en matière civile et commerciale au Burkina Faso et la création de l'Agence burkinabè de la Normalisation de la Métrologie et de la Qualité (ABNORM) ;
- l'élaboration et l'adoption en cours de la politique nationale de sécurité alimentaire et nutritionnelle ainsi que son plan d'action ;
- l'émergence des réflexions en faveur du développement des infrastructures de stockage ;
- la volonté plus manifeste du gouvernement et de ces partenaires pour accélérer la mise en œuvre des réformes foncières.

1) RAPPEL DES CARACTERISTIQUES DE LA NASAN AU BURKINA FASO

Conformément aux principes de la nouvelle alliance, le cadre de coopération formalise l'engagement des pays membres du G8, du Gouvernement Burkinabè et du secteur privé national et international à travailler ensemble, autour de la mise en œuvre du PNSR, pour mobiliser davantage d'investissements privés dans le développement agricole, encourager l'innovation, et obtenir des résultats durables en matière de sécurité alimentaire et de réduction de la pauvreté.

Elle s'exécute à travers le Programme national du secteur rural (PNSR), programme d'investissement agricole à moyen et long termes adopté en 2012 par le gouvernement, pour servir de cadre unique de planification et de mise en œuvre des actions en matière de développement rural pour la période 2011-2015. Elle s'inscrit également dans la vision du développement du Burkina déclinée dans la SCADD dont le volet développement rural est opérationnalisé par le PNSR. Notons que le PNSR qui est également la déclinaison du Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (PDDAA) s'inscrit dans la vision d'un secteur rural à l'horizon 2025 qui s'intitule comme suit : « A l'horizon 2025, l'Agriculture burkinabè est moderne, compétitive, durable et moteur de la croissance, fondée sur des exploitations familiales et des entreprises agricoles performantes et assurant à tous les burkinabè un accès aux aliments nécessaires pour mener une vie saine et active ».

L'objectif de la nouvelle alliance est d'améliorer la sécurité alimentaire et l'état nutritionnel en aidant quelque 50 millions de personnes en Afrique subsaharienne à sortir de la pauvreté d'ici à 2022 dont 1 600 000 personnes au Burkina Faso.

1.1 Les engagements de la NASAN

1.1.1 Les engagements politiques du Gouvernement du Burkina Faso.

Les engagements politiques pris par le gouvernement du Burkina Faso visent à :

- construire la confiance intérieure et internationale du secteur privé afin d'accroître l'investissement agricole de manière marquée, avec pour objectif global la réduction de la pauvreté et l'élimination de la faim ;
- créer des opportunités économiques pour les producteurs agricoles les plus démunis en facilitant entre autres un meilleur ciblage de ce public cible ;
- améliorer les incitations à l'investissement du secteur privé dans le domaine agricole en prenant des mesures visant à : (i) promouvoir une accessibilité intégrée des populations vulnérables aux intrants agricoles et aux circuits de commercialisation et de transformation des produits agricoles tout en améliorant leur capacités de résilience ; (ii) développer les périmètres irrigués et créer les conditions de leur gestion durable à travers une révision des règles de gestion et d'utilisation de l'eau ; (iii) créer un climat d'investissement sécurisant pour les investisseurs privés ; (iv) faciliter l'accès à la terre et son utilisation productive sécurisée ;
- mettre en place des mécanismes de dialogue entre les différents acteurs du secteur rural ;
- intégrer la nutrition dans tous les programmes liés à la sécurité alimentaire et poursuivre les actions déjà engagées en matière de lutte contre la malnutrition.

Le Gouvernement entend mettre en œuvre au total dix (10) mesures en lien avec les orientations du PNSR, ainsi que des actions devant concourir à leur mise en œuvre. Il est important de noter que ces mesures sont prises en compte dans le cadre de planification et de suivi des mesures de réformes dans le secteur rural adopté par le Gouvernement le 12 février 2014.

1.1.2 Les engagements du G8

Les engagements des pays membres du G8 sont exclusivement centrés sur ceux du Gouvernement. Il s'agit principalement de concentrer les ressources et autres contributions sur les investissements de haute priorité et à fort impact qui seront identifiés par le Gouvernement.

- **Etats-Unis d'Amérique** : Les engagements des Etats-Unis au titre du cadre de coopération s'élèvent à 218 785 600 000 CFA (441,1 millions USD). Les financements du Millenium Challenge Corporation Compact dans le secteur de

l'agriculture sont d'un montant total de 396 millions USD. Les tranches annuelles de financement dans le secteur de l'agriculture et de la nutrition sont de : 12.6 millions USD pour 2011 ; 16.6 millions USD pour 2012 ; 15.9 millions USD pour 2013 sous réserve de disponibilité de fonds.

- **France** : Les contributions de la France dans le secteur de l'agriculture, de la sécurité alimentaire, du développement rural et de la nutrition, inscrites à l'annexe 2 du protocole de collaboration s'élèvent, pour la période 2012-2015, à 30.5 millions EUR, soit 40 millions USD.
- **Allemagne** : La contribution de l'Allemagne s'élève à 51.5 millions EUR, soit 67.5 millions USD pour la période 2012 – 2014.
- **Japon** : Le Japon prévoit des Décaissements de 39 millions JPY, soit 0.5 millions USD prévus pour appuyer le secteur de l'agriculture et les secteurs connexes sur la période 2012-2015 (année fiscale japonaise).
- **Union Européenne** : Pour l'Union Européenne, il s'agit : Programmes en cours : 24 millions EUR (31.5 millions USD). Financements planifiés : 2012-2013: 48 millions EUR (62.9 millions USD). Engagement total jusqu'à la fin 2013 : 72 millions EUR (94.4 millions USD).

Ces financements en cours et les projets en démarrage pourraient être complétés par d'autres partenaires qui souhaiteraient aligner leurs financements sur les mesures de la Nouvelle Alliance dans le cadre de leur appui à la mise en œuvre du PNSR. Les partenaires techniques et financiers du secteur rural sont régulièrement avisés de l'avancement des engagements et des mesures de la Nouvelle Alliance, à travers une information régulière lors des réunions du cadre sectoriel de dialogue et également dans le cadre d'échanges entre le Chef de file des partenaires techniques et financiers du secteur rural et le Chef de file des partenaires du G8 pour la Nouvelle Alliance.

1.1.3 Les engagements du secteur privé

Le secteur privé s'engage à investir davantage dans le secteur de l'agriculture au Burkina Faso et à soutenir la mise en œuvre du PNSR par le biais de lettre d'intention. Les acteurs du secteur privé s'engagent de ce fait à participer et à contribuer à des mécanismes de consultations globales, inclusives et durables avec le Gouvernement. Au stade actuel, seize (16) sociétés (10 nationales et 6 internationales) ont préparé et signé des « lettres d'intention » qui décrivent leurs intentions d'investissement au Burkina Faso dans le cadre de la Nouvelle Alliance pour la sécurité alimentaire et la nutrition.

Les détails des engagements et des lettres d'intention différentes parties prenantes figurent en annexe 1.

1.2 Le cadre de référence de la NASAN : le PNSR

1.2.1 Le Lien entre PNSR et NASAN

Le PNSR constitue le cadre unique de planification et de mise en œuvre des actions en matière de développement rural. Il fournit à tous les acteurs du secteur un cadre de référence leur permettant d'inscrire leurs actions dans un programme partagé et d'évaluer leurs contributions respectives à sa mise en œuvre.

Il traduit la vision commune du Gouvernement et des différents acteurs du secteur rural dans le but de relever les défis actuels et permettre de répondre aux engagements pris par le Burkina Faso aux plan international et sous régional pour une plus grande performance des politiques de développement agricole. Le PNSR constitue également le cadre d'opérationnalisation du PDDAA, de l'ECOWAP/CEDEAO et du PAU/UEMOA. Son objectif est de *« contribuer de manière durable à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, à une croissance économique forte, et à la réduction de la pauvreté »*.

Le PNSR est structuré en 13 sous-programmes regroupés autour de cinq axes à savoir : (axe1) Amélioration de la sécurité et de la souveraineté alimentaire, (axe 2) Augmentation des revenus des populations rurales, (axe 3) développement durable et gestion des ressources naturelle, (axe 4) Amélioration de l'accès à l'eau potable et du cadre de vie, (axe 5) Développement du partenariat entre les acteurs du monde rural.

La nouvelle alliance pour la sécurité alimentaire et la nutrition s'articule autour des trois premiers axes du PNSR ainsi qu'il suit :

Objectifs	Mesures
Axe 1 du PNSR : Amélioration de la sécurité et de la souveraineté alimentaire	
Objectif 1 : Promouvoir une accessibilité intégrée des populations vulnérables aux intrants agricoles et aux circuits de commercialisation et de transformation des produits agricoles tout en améliorant leur capacité de résilience.	Mesure 1. Diversifier les stratégies d’approvisionnement et de distribution en intrants agricoles et de commercialisation/ transformation
	Mesure 2. Développer des outils de résilience et de gestion des risques agricoles.
	Mesure 3. Adopter et opérationnaliser une politique nationale de sécurité alimentaire (PNSA) en cohérence avec le PNSR et les politiques nationales de nutrition (PNN) et de protection sociale (PNPS) :
Objectif 2 : Développer / Réhabiliter les périmètres irrigués et créer les conditions d’une gestion durable de la ressource en eau dans le respect de la stratégie de gestion intégrée des ressources en eau	Mesure 4. Aménager / réhabiliter 18 500 ha de périmètres irrigués et 35 000 ha de bas-fonds :
	Mesure 5. Adopter et vulgariser un cadre de politique de réinstallation dans les périmètres aménagés prenant en compte tous les types d’exploitants, petits et grands :
	Mesure 6. Réviser les règles de gestion et d’utilisation de l’eau agricole.
Axe 2 du PNSR : Augmentation des revenus des populations rurales	
Objectif 3 : Créer un climat d’investissement sécurisant pour les investisseurs privés.	Mesure 7. Améliorer l’efficacité et la transparence dans les procédures commerciales et douanières pour les produits agricoles.
	Mesure 8. Faciliter l’accès aux financements pour les acteurs intervenant dans les différents maillons des chaînes de valeurs des filières agricoles.
Axe 3 du PNSR : développement durable et gestion des ressources naturelle	
Objectif 4 : Faciliter l'accès à la terre et son utilisation productive sécurisée.	Mesure 9. Mettre en œuvre la loi n° 034 - 2009 /AN du 16 juin 2009 portant régime foncier en milieu rural et ses décrets d’application, pour aboutir à moyen terme à la délivrance d’attestations de possessions foncières (APF) dans des terroirs villageois.
	Mesure 10. Elaborer des procédures transparentes pour l'accès aux terres dans les périmètres aménagés par l’Etat ou les collectivités territoriales, démarquer, enregistrer les terres déjà aménagées et délivrer des documents sur les droits d'utilisation des terres dans l’ensemble des périmètres aménagés, y compris pour les femmes :

Ainsi, les quatre objectifs majeurs poursuivis dans le cadre de la Nouvelle Alliance au Burkina Faso sont en rapport direct avec le PNSR. Les mesures programmées en vue d'atteindre ces objectifs, et les activités identifiées pour y parvenir, sont mise en œuvre à travers les sous-programmes du PNSR. Aussi, tout comme les autres initiatives en cours en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle et de réduction de la pauvreté, la NASAN participe pleinement à l'opérationnalisation du PNSR.

1.2.2 Les cadres de réformes prioritaires communs au PNSR et à la NASAN

En rappel, dans le cadre de la mise en œuvre efficiente du PNSR, le gouvernement a adopté en février 2014, un cadre de planification et de suivi des mesure de reformes dans le secteur rural. Cette matrice de mesures de reformes capitalise une quarante de mesures pour la période 2014 – 2020. Les domaines de reformes prioritaires communs au PNSR et la NASAN sont :

- Accès aux financements ;
- Accès aux intrants et équipements agricoles ;
- Aménagements hydro-agricoles ;
- Sécurité alimentaire et nutritionnelle ;
- Gestion des ressources naturelles et sécurisation foncière en milieu rural ;

Les mesures de la NASAN font partie intégrante de ce cadre de planification.

1.3 Le Processus de revue de la NASAN

Reconnaissant les rôles et responsabilités qui sont les leurs dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du PNSR, les parties prenantes ont convenu d'évaluer leurs performances respectives selon un processus d'évaluation conjointe conformément à celui du PNSR et partant du volet rural de la SCADD.

- Le SP-CPSA assure la coordination et la concertation avec les partenaires et rend compte au Ministre de l'Agriculture et de la Sécurité Alimentaire et à ses Collègues en charge du secteur rural ainsi qu'aux instances du PNSR prenant en compte le Cadre sectoriel de dialogue, « Développement rural, sécurité alimentaire et environnement » mis en place dans le cadre du suivi évaluation de la SCADD. Les responsables de programmes, assureront le pilotage spécifique de chacun des sous programmes du PNSR et prendront à ce titre en charge le suivi des activités mises en œuvre dans le cadre des programmes dont ils auront la charge ainsi que des mesures de réformes y relatives.
- Afin de ne pas créer de dispositifs parallèles, la France en tant que chef de file des membres du G8 travaille en étroite collaboration avec le groupe de

concertation des partenaires du développement rural et de la sécurité alimentaire.

- Les investisseurs privés nationaux s'organiseront de manière progressive, en relation avec les partenaires privés internationaux.

1.3.1 Le Rappel du cadre des revues du PNSR et de suivi des réformes

Ainsi, par souci d'efficacité et conformément au cadre programmatique de la Nouvelle Alliance, le dispositif de pilotage et de suivi évaluation du PNSR, animée par la revue annuelle du secteur rural, constitue l'unique cadre de référence pour le suivi et l'évaluation des engagements de la Nouvelle Alliance.

En rappel, la supervision de la mise en œuvre du volet « Développement rural » de la SCADD, opérationnalisé par le PNSR, est assurée par le Cadre sectoriel de dialogue « développement rural, sécurité alimentaire et environnement » (CSD/DR-SA-EV). Ce cadre assure le processus de dialogue sectoriel à travers des revues sectorielles à mi-parcours et annuelles. Il définit les priorités pour relever les grands défis du secteur, identifie des actions et des mesures à conduire et produit des rapports d'évaluation qui alimentent les revues à mi-parcours et annuelles.

Cette instance, présidée par les Ministres en charge du secteur rural (agriculture et sécurité alimentaire, environnement et développement durable, ressources animales et halieutiques, eau, aménagements hydrauliques et assainissement, recherche scientifique et innovation) est composée des représentants des différents groupes d'acteurs du secteur : Administration publique centrale et régionale, Secteur privé agricole, Société civile, Organisations professionnelles agricoles, Collectivités territoriales, Partenaires techniques et financiers. Le secrétariat technique du CSD/DR-SA-EV est assuré par le SP/CPSA ;

Ce dispositif sert également de cadre pour le suivi et l'évaluation de la matrice de mesures de réformes dans le secteur rural. Il est chargé de donner des orientations sur la fixation des mesures, de valider les rapports de mise en œuvre de la matrice et d'approuver les matrices révisées.

1.3.2 La présentation du processus de revue de la NASAN en 2014

Afin d'assurer la cohérence dans la mise en œuvre et le suivi évaluation des interventions du secteur rural, la revue de la NASAN intègre celle du PNSR.

Du reste dès 2014, le rapport de performances à mi-parcours et annuel du volet rural de la SCADD qui fera le point de la mise en œuvre des mesures et actions dans les domaines du développement rural, de la sécurité alimentaire et de l'environnement intégrera l'état de mise en œuvre des mesures et engagements de la NASAN.

1..3.3 Articulation avec les autres initiatives en matière de développement rural

Dans un souci d'intégration et de coordination des activités du secteur à l'échelle nationale, sous régionale et internationale, les nouvelles initiatives et orientations politiques en matière de développement rural et de sécurité alimentaire, à l'image de l'alliance globale AGIR, seront étroitement articulées avec la Nouvelle Alliance. Cette articulation s'opérera de fait par l'utilisation systématique du PNSR comme cadre de programmation, de mise en œuvre, de suivi et de pilotage des nouvelles initiatives.

2) ETAT DE MISE EN ŒUVRE DU CADRE DE COOPERATION

2.1 Les engagements politiques (annexe 1 du cadre de coopération)

2.1.1 Etat des lieux

Le tableau ci-dessous présente l'état de mise en œuvre des engagements de l'annexe 1 du cadre de coopération qui explicite les engagements politiques de la Nouvelle alliance, sous la forme de quatre objectifs et de 10 mesures. Ce tableau a été produit en février 2014 pour la revue sectorielle annuelle du PNSR (revue sectorielle de la SCADD, volet développement rural) qui s'est tenue le 20 février 2014 à Ouagadougou.

Objectifs	Cadre d'actions politiques	Echéance	Structures chargées de la mise en œuvre	Etat de mise en œuvre
Objectifs et mesures concernant l'axe 1 du PNSR : Amélioration de la sécurité et de la souveraineté alimentaires				
Objectif 1 Promouvoir une accessibilité intégrée des populations vulnérables aux intrants agricoles et aux circuits de commercialisation et de transformation des produits agricoles tout en améliorant leur capacité de résilience	Mesure 1. Diversifier les stratégies d'approvisionnement et de distribution en intrants agricoles et de commercialisation/transformation			
	1.1. Faciliter la participation du secteur privé dans l'exécution des marchés d'engrais	Décembre 2012	DGPV	L'acquisition des engrais dans le cadre des appuis de l'Etat se fait par appel d'offre ouvert aux privés. Pour la campagne agricole 2013-2014, la distribution des engrais a été assurée par le privé et sera poursuivie pour la campagne 2014-2015.
	1.2. Réviser la législation semencière dans le but de définir clairement le rôle du secteur privé dans la sélection, la production et la diffusion de semences certifiées	Décembre 2014	DGPV, INERA	En attendant une relecture de la loi sur les semences, un mécanisme adopté en mai 2013 définit clairement le rôle des acteurs (Ministère en charge de l'Agriculture, de la Recherche, des Unions Nationale/régionale des producteurs de semences, des distributeurs privés, etc.) dans la production (semences de base et certifiées) et la diffusion/distribution des semences.
1.3. Mettre en place un dispositif facilitant le seul ciblage des petits producteurs éligibles, y compris les femmes, devant bénéficier de	Avril 2013	DGPV	Le mécanisme de mise en œuvre des opérations intrants agricoles adopté en 2013, comporte un dispositif de ciblage	

Objectifs	Cadre d'actions politiques	Echéance	Structures chargées de la mise en œuvre	Etat de mise en œuvre
	subventions temporaires sur les intrants agricoles			des villages et ménages bénéficiaires. Des comités de sélection (agents d'agriculture, commune, des CVD et CRA) au niveau communal/village facilite le ciblage des petits producteurs éligibles ainsi que des femmes et des jeunes.
	1.4. Assurer le contrôle de la qualité des intrants par le renforcement en ressources humaines, matérielles et financières des structures nationales compétentes	2014	DGPV	Des inspecteurs en semences et engrais sont formés afin d'assurer un meilleur contrôle des intrants agricoles. Pour le cas des semences, 5 laboratoires régionaux d'analyse et de certification ont été créés. Le Comité National des Semences est fonctionnel depuis 2012 avec comme premières actions : l'édition du répertoire des espèces et variétés et l'assermentation en 2014, de 35 inspecteurs semenciers.
	1.5. Mettre en œuvre les recommandations prioritaires issues des études et stratégies actualisées de développement des filières porteuses et de niches du PNSR (maïs, niébé, sésame, riz...)	Décembre 2013	DGPV	La DGPV apporte un appui spécifique en matière de semences, d'engrais et de renforcement de capacités pour les filières porteuses et de niches. Ce qui a permis une augmentation sensible des

Objectifs	Cadre d'actions politiques	Echéance	Structures chargées de la mise en œuvre	Etat de mise en œuvre
				productions des spéculations telles le maïs, le riz, le niébé, le sésame et le manioc.
Commentaire sur l'état général de mise en œuvre de la mesure 1				
<i>Excepté la relecture de la loi relative aux semences, cette mesure est réalisée (75%) à travers la facilitation de la participation du secteur privé dans l'exécution des marchés depuis 2012, l'adoption d'un mécanisme de mise en œuvre des opérations intrants agricoles facilitant le ciblage des petits producteurs (femmes et jeunes), la création et la mise en service de 5 laboratoires régionaux d'analyse et de certification des semences, ainsi que le renforcement en ressources humaines. Enfin notons que de façon générale une mesure relative à l'adoption d'une stratégie en matière d'intrants et d'équipements est inscrite dans la matrice de performance de la SCADD au titre de l'année 2014. Cette mesure sera totalement réalisée en 2015.</i>				
Mesure 2. Développer des outils de résilience et de gestion des risques agricoles				
	2.1. Pérenniser le système national d'information sur la sécurité alimentaire	2014	DGPER SONAGESS DGPSE	Les activités du système national d'information sur la sécurité alimentaire (Enquête permanente agricole, SIM/SONAGESS, SIM/Bétail, système d'alerte précoce) sont essentiellement financées par le budget de l'Etat, ce qui le rend perren. L'échantillon des marchés du Système d'informations sur les marchés agricoles (SIM) a été révisé en 2013, et le nombre de marchés retenus est passé de 48 à 60 .
	2.2. Augmenter les capacités de stockage primaire des produits vivriers afin de participer à l'atténuation de la volatilité des prix agricoles	Décembre 2012	SE/CNSA SONAGESS DGPER	Le programme national d'investissement agricole prévoit la réalisation d'une douzaine de magasins. Un programme de réalisation

Objectifs	Cadre d'actions politiques	Echéance	Structures chargées de la mise en œuvre	Etat de mise en œuvre
			AGETEER	d'infrastructures de stockage sur financement de l'UEMOA permettra la construction de 38 magasins.
	2.3. Institutionnaliser un système de filets sociaux adaptés aux différents types de bénéficiaires.	Décembre 2013	DGESE SE/CNSA	L'activité préalable à la réalisation de cette action est l'établissement d'une liste nationale des personnes vulnérables. A ce jour, la méthodologie y relative et un agenda de réalisation sont finalisés. La liste nationale est attendue d'ici juin 2014.
	2.4. Tester des produits d'assurance agricole (assurance climat, assurance agricole...).	Décembre 2013	DGPER	Un comité de réflexion est en train de finaliser la mise en place d'une centrale de gestion des risques agricoles.
	2.5. Vulgariser l'assurance volontaire de la CNSS et développer des produits de protection sociale adaptés au secteur agricole	Décembre 2013	CNSS	Un projet de décret portant détermination des professions ou métiers ASPHF et un autre décret portant détermination du statut des exploitations et des exploitants ASPHF et un autre portant détermination des modalités et procédures d'enregistrement des exploitations familiales et des entreprises ASPHF sont en cours d'adoption
<p>Commentaire sur l'état général de mise en œuvre de la mesure 2</p> <p>La mesure est en cours (50%) avec l'augmentation de l'échantillon des marchés du système d'information sur les marchés agricoles de 48 à 60 et sa pérennisation (inscription d'une ligne budgétaire), de la capacité de stockage avec la réalisation de 50 magasins. En rapport avec les deux derniers points cette mesure ne sera pas totalement réalisée à l'horizon 2015.</p>				

Objectifs	Cadre d'actions politiques	Echéance	Structures chargées de la mise en œuvre	Etat de mise en œuvre
	<i>L'institutionnalisation d'un système de filets sociaux est en cours avec la finalisation de la liste de personnes vulnérables prévue pour juin 2014 ; ainsi que le processus de mise en place d'une assurance agricole.</i>			
	<p>Mesure 3. Adopter et opérationnaliser une politique nationale de sécurité alimentaire (PNSA) en cohérence avec le PNSR et les politiques nationales de nutrition (PNN) et de protection sociale (PNPS)</p>	Décembre 2013	SE/CNSA	Le document de politique a été validé au cours d'un atelier national le 25 octobre 2013 et adopté par l'Assemblée générale du Conseil National de Sécurité Alimentaire le 3 décembre 2013. L'opérationnalisation de la politique est assurée par des plans d'actions triennaux. Le premier plan d'actions 2014-2016 est élaboré et en instance de validation et le document de politique et son plan d'actions seront introduits pour adoption en Conseil des Ministres au courant de janvier 2014. Le premier plan d'actions 2014-2016 est élaboré et validé et le document de politique et son plan d'actions seront introduits pour adoption en Conseil des Ministres au courant de 2014.
	<p>Commentaire sur l'état général de mise en œuvre de la mesure 3</p> <p><i>Cette mesure est réalisée à 75%. Le comité de suivi de l'élaboration du PNSAN met tout en œuvre en vue de l'adoption du document de politique et son plan d'actions en Conseil des Ministres d'ici fin 2014. Cette mesure sera réalisée avant 2015.</i></p>			
Objectif 2. Développer et réhabiliter les périmètres irrigués et créer les conditions	Mesure 4. Aménager / réhabiliter 18 500 ha de périmètres irrigués et 35 000 ha de bas-fonds			
	4.1. Aménager et réhabiliter 18500 ha de périmètre irrigués	Décembre 2015	DGADI	En termes d'aménagement de périmètres irrigués 2 551 ha ont été réalisés en 2012 et 2013. 416 ha de réhabilitation de

Objectifs	Cadre d'actions politiques	Echéance	Structures chargées de la mise en œuvre	Etat de mise en œuvre
<p>d'une gestion durable de la ressource en eau dans le respect de la stratégie de gestion intégrée des ressources en eau déclinée dans le PNSR.</p>				périmètres irrigués ont été réalisés pour la même période.
	4.2. Aménager/réhabiliter 35000 ha de bas-fonds	Décembre 2015	DGADI	16 450 ha de bas-fonds ont été aménagés en 2012 et 2013 et 545 ha de réhabilitation pour la même période.
	4.3. Aménager/réhabiliter des périmètres maraîchers	Décembre 2015	DGADI	Le programme 2013 d'aménagements/ réhabilitations de 135 ha de périmètres maraîchers autour des points d'eau a été engagé à partir d'octobre 2013. L'évaluation des résultats est en cours.
	4.4. Construire des ouvrages de mobilisation des ressources en eau (7000 puits maraîchers, 105 boulis, 10000 bassins de captage et/ou de collecte des eaux de ruissellement, des forages manuels partout où cela est possible)	Décembre 2015	DGADI	288 puits maraîchers et 11 boulis ont été réalisés. Pour les bassins de collecte des eaux de ruissellement, 5 418 ont été réalisés. Signalons que pour ces ouvrages de mobilisation d'eau, les réalisations sont celles de 2012. Le bilan de 2013 de l'ensemble des intervenants est en cours de compilation.
	<p>Commentaire sur l'état général de mise en œuvre de la mesure 4 <i>La mesure est en cours de réalisation avec des aménagements de périmètres irrigués et 16000 ha de bas-fonds aménagés et réhabilités, de puits maraîchers et de boulis, ainsi que de bassins de collecte. Vue les taux de réalisation enregistrés, cette mesure n'est pas réalisable en 2015. Plusieurs facteurs dont l'insuffisance de financement, les lenteurs dans la passation des marchés et les défaillances des entreprises expliquent ces contre-performances. Au regard de l'état d'avancement de la mise en œuvre de cette mesure, sa pleine réalisation avant 2015 dépendra des efforts de financements importants dans ce domaine.</i></p>			
<p>Mesure 5. Adopter et vulgariser un cadre de politique de réinstallation dans les périmètres aménagés prenant en compte tous les types d'exploitants, petits et grands</p>				

Objectifs	Cadre d'actions politiques	Echéance	Structures chargées de la mise en œuvre	Etat de mise en œuvre
	5.1. Capitaliser les actions pilotes en cours en matière réinstallation dans les périmètres aménagés	Décembre 2013	DGADI	En matière de réinstallation dans les périmètres aménagés, l'expérience conduite dans le cadre de la mise en œuvre du Compact MCA-Burkina au SOUROU est une action suivie par le MEAHA. Les dossiers des populations bénéficiaires des aménagements sont en cours d'examen pour la délivrance de titres fonciers et/ou de baux emphytéotiques. La réinstallation des personnes affectées dans le cadre de la mise en œuvre du PGES est presque achevée (quelques recours sont en examen).
	5.2. Elaborer et diffuser un cadre national de politique de réinstallation dans les périmètres aménagés	Décembre 2013	DGADI	Dans le cadre de la mise en œuvre du Compact MCA-Burkina, un document de politique de gestion environnementale et sociale, prenant en compte la réinstallation des populations affectées par l'intervention des projets et programmes a été élaboré et adopté en 2013.
<p>Commentaire sur l'état général de mise en œuvre de la mesure 5</p> <p><i>Un cadre national de politique de réinstallation dans les périmètres aménagés sera élaboré en capitalisant les actions pilotes développées dans le Sourou, sur la base des expériences menées au Sourou avec l'appui du MCA – BF, un document de politique nationale de gestion environnementale et sociale, prenant en compte la réinstallation dans les périmètres aménagés, a été adopté en 2013. Cette mesure est mise en œuvre à 75 % et il reste à procéder à la diffusion et à l'application de ces outils. Cette mesure sera réalisée avant 2015.</i></p>				

Objectifs	Cadre d'actions politiques	Echéance	Structures chargées de la mise en œuvre	Etat de mise en œuvre
Mesure 6. Réviser les règles de gestion et d'utilisation de l'eau agricole				
	6.1. Adopter et diffuser les cahiers de charges généraux pour l'aménagement, l'occupation et l'exploitation des terres aménagées par l'Etat ou les collectivités territoriales	Décembre 2012	DGADI DGFORMR	Trois décrets ont été signés. Ils concernent : -L'occupation et l'exploitation des terres aménagées pour cultures pluviales (Décret N° 2012 – 706/PRES/PM/MAH du 06 septembre 2012). -L'occupation et l'exploitation de type familial des parcelles des aménagements hydro-agricoles (Décret N° 2012 – 705/PRES/PM/MAH du 06 septembre 2012). -L'aménagement, l'occupation et l'exploitation des terres de type entrepreneuriat agricole (Décret N° 2012 – 704/PRES/PM/MAH du 06 septembre 2012). La diffusion de ces cahiers des charges est assurée par la DGFORMR
	6.2. Expérimenter la mise en place d'organisations d'usagers de l'eau agricole, en vue de prendre en charge les questions d'entretien et de maintenance des réseaux d'irrigation ainsi que le	Décembre 2012	DGADI	Un arrêté conjoint portant création, attributions et fonctionnement des OUEAs dans la zone d'utilité publique sous tutelle de l'AMVS a été signé en 2013.

Objectifs	Cadre d'actions politiques	Echéance	Structures chargées de la mise en œuvre	Etat de mise en œuvre
	service de l'eau			
<p>Commentaire sur l'état général de mise en œuvre de la mesure 6</p> <p><i>Cette mesure connaît une bonne mise en œuvre (80%). Les textes régissant la gestion de l'eau sont disponibles et il reste à les appliquer. L'application effective des textes contribuera à la pleine réalisation de cette mesure à l'horizon 2015.</i></p>				
<p>Objectif et mesures concernant l'axe 2 du PNSR : Augmentation des revenus des populations rurales</p>				
<p>Mesure 7. Améliorer l'efficacité et la transparence dans les procédures commerciales et douanières pour les produits agricoles</p>				
<p>Objectif 3. Créer un climat d'investissement sécurisant pour les investisseurs privés</p>	<p>7.1. Adopter une loi visant à établir un cadre juridique approprié pour la promotion de la médiation comme un mécanisme de règlement non juridictionnel des différends</p>	<p>Décembre 2012</p>	<p>CAM-CO</p>	<p>-L'Assemblée Nationale du Burkina Faso a adopté le 17 décembre 2012, la loi N°052 – 2012/AN portant médiation en matière civile et commerciale au Burkina Faso.</p> <p>-Cette loi a été promulguée par décret N° 2013 – 036 / PRES du 17 février 2013.</p>
	<p>7.2. Elaborer et adopter un code des investissements spécifique pour le secteur agricole</p>	<p>Décembre 2014</p>	<p>DGPER, DGI, INEADEC</p>	<p>Un état des lieux est fait et le code d'investissement agricole est en cours de rédaction par le consultant. Le code et tous les décrets d'applications sont attendus pour fin juin 2014.</p>
	<p>7.3. Mettre en place une agence nationale de métrologie pour assurer la normalisation et le contrôle de qualité nécessaires à l'accompagnement des</p>	<p>Décembre 2014</p>	<p>DGQM, DGPE</p>	<p>L'Agence Burkinabè de la Normalisation de la Métrologie et de la Qualité (ABNORM) a été créée par décret n° 2012 – 821 PRES/PM/MEF/MICA du 08 octobre 2012.</p>

Objectifs	Cadre d'actions politiques	Echéance	Structures chargées de la mise en œuvre	Etat de mise en œuvre
	acteurs de l'agro-alimentaire			<p>C'est un établissement public à caractère administratif.</p> <p>-Les statuts particuliers de l'agence ont été adoptés par décret n° 2013 – PRES/PM/MICA/MEF du 05 avril 2013.</p>
	7.4. Améliorer l'efficacité des procédures douanières en adoptant des mesures à court terme visant à réformer les procédures de dédouanement (sur la base des recommandations d'un audit)	Décembre 2013	Direction Générale des Douanes	<p>-L'administration douanière du Burkina s'est dotée d'une plateforme électronique dénommée Système de Liaison Virtuelle pour les opérations d'Importations et d'Exportations (SYLVIE), qui est en phase de déploiement.</p> <p>-La plateforme met en liaison la douane avec des administrations publiques (Laboratoire nationale de santé publique, Direction de la protection des végétaux, Direction de la pharmacie et du médicament, etc.) et des structures privées (Banques, Assurances, CCVA, etc.) qui délivrent des documents nécessaires au dédouanement.</p> <p>-Elle permet la collecte électronique des documents de pré-dédouanement et ainsi l'accélération des procédures de dédouanement.</p>
<i>Commentaire sur l'état général de mise en œuvre de la mesure 7</i>				

Objectifs	Cadre d'actions politiques	Echéance	Structures chargées de la mise en œuvre	Etat de mise en œuvre
<p><i>Cette mesure est partie bien réalisée (90%) avec l'adoption de la loi N°052 – 2012/AN portant médiation en matière civile et commerciale au Burkina Faso, la création de l'Agence Burkinabè de la Normalisation de la Métrologie et de la Qualité (ABNORM). Toutefois l'élaboration du code des investissements agricoles est toujours en cours et difficilement réalisable en décembre 2014. Cette mesure est pratiquement réalisée et il reste à assurer l'application effective des textes.</i></p>				
<p>Mesure 8. Faciliter l'accès aux financements pour les acteurs intervenant dans les différents maillons des chaînes de valeurs des filières agricoles</p>				
	<p>8.1. Créer un fonds de promotion des investissements privés au profit des petites et moyennes entreprises agricoles</p>	<p>Décembre 2013</p>	<p>DGPER MEF</p>	<p>Le programme d'appui au développement de l'entrepreneuriat agricole (financement du Fonds koweïtien pour le développement économique arabe) est mis en œuvre à partir de 2014. Les PME/PMI ont une place de choix dans ce dispositif</p>
	<p>8.2. Travailler avec les banques et les IMF pour la création de nouveaux produits financiers pour l'agriculture, tels que les crédits de campagne, le portage, le warrantage etc.</p>	<p>Décembre 2013</p>	<p>DGPER, MEF</p>	<p>-La future stratégie de développement du warrantage permettra aux organisations paysannes d'accéder à un crédit adapté à leurs besoins.</p> <p>-Le don du Fonds koweïtien et le Fonds de développement de l'entrepreneuriat agricole en étude visent le renforcement des capacités des banques et des systèmes financiers décentralisés à répondre aux besoins spécifiques des acteurs du secteur agricole à travers des mécanismes adaptés.</p> <p>-Le Programme de Croissance Economique et de Sécurité Alimentaire (PCESA) financé par le Danemark prévoit l'appui technique</p>

Objectifs	Cadre d'actions politiques	Echéance	Structures chargées de la mise en œuvre	Etat de mise en œuvre
				aux nouveaux entrepreneurs dans le secteur de la commercialisation et la transformation des produits agricoles, et un mécanisme d'accès aux financements bancaires.
	8.3. Mettre en œuvre des mesures visant à renforcer les capacités des institutions financières pour faciliter l'accès aux femmes à des financements pour la création d'entreprises agricoles et le financement de fonds de roulement	Décembre 2014	DGPER, MEF	La mise en place d'un Fonds de développement de l'entrepreneuriat agricole est en étude. Il prévoit d'accorder des facilités aux femmes et aux groupes vulnérables.
<p>Commentaire sur l'état général de mise en œuvre de la mesure 8</p> <p><i>Cette mesure d'un domaine aussi complexe que l'accès aux financements par les acteurs du secteur rural connaît tout de même une bonne mise en œuvre d'environ 75%. Des expériences sont en cours à travers des projets et programmes et des processus sont engagés pour le renforcement des capacités des IMF pour faciliter l'accès aux femmes à des financements pour la création d'entreprises agricoles et le financement de fonds de roulement et la faisabilité de la création d'un fonds à cet effet. Cette mesure n'est pas réalisable en décembre 2014 et ne sera pas aussi effective en 2015.</i></p>				
Objectif et mesures concernant l'axe 3 du PNSR : Développement durable des ressources naturelles				
Objectif 4. Faciliter l'accès à la terre et son utilisation productive sécurisée	Mesure 9. Mettre en œuvre la loi n° 034 - 2009 /AN du 16 juin 2009 portant régime foncier en milieu rural et ses décrets d'application, pour aboutir à moyen terme à la délivrance d'attestations de possessions foncières (APF) dans des terroirs villageois			
	9.1. Assurer le fonctionnement du comité national de sécurisation foncière en milieu rural (CONA/SFR) et des treize (13) comités régionaux de sécurisation foncière en milieu rural (CORE/SFR) qui	Février 2013	DGFOMR	Depuis sa création le CONA/SFR a tenu sa première session le 23 décembre 2009 tenant lieu de session d'installation et sa cinquième session le 19 juillet 2012. Il a, autour de thématiques précises, tenu au

Objectifs	Cadre d'actions politiques	Echéance	Structures chargées de la mise en œuvre	Etat de mise en œuvre
	ont été créés			<p>moins une session par an. En 2011 où il a pu tenir 2 sessions.</p> <p>-Les CORE/SFR ont tenu chacun deux sessions, les premières consacrées à leurs installations respectives et les deuxièmes relatives à des thématiques de sécurisation foncière.</p> <p>-La Loi de Finance 2014 a prévu, à travers un budget global pour la sécurisation foncière plus d'un milliards de F CFA</p> <p>Des financements sont également prévus dans le cadre du PNGT et de l'AFD.</p>
	9.2. Mettre en place et faire fonctionner des services fonciers ruraux (SFR) dans les 302 communes rurales	Février 2014	DGFOMR	Des opérations pilotes sont en cours et concernent 66 communes. Dans ce cadre, dix (10) Services fonciers ruraux (SFR) ont été mis en place dans les 10 communes rurales.
	9.3. Mettre en place les commissions foncières villageoises dans les villages des 302 communes	Décembre 2014	DGFOMR	<p>Des Commissions foncières villageoises (CFV) ont été mises en place dans 551 villages des 17 communes rurales de la zone MCA-B</p> <p>Des commissions de conciliation foncière villageoise (CCFV) dans 419 villages de ces 17 communes rurales de la zone MCA-B.</p>

Objectifs	Cadre d'actions politiques	Echéance	Structures chargées de la mise en œuvre	Etat de mise en œuvre
<p>Commentaire sur l'état général de mise en œuvre de la mesure 9</p> <p><i>Il y a peu de chance que cette mesure puisse être réalisée à l'échéance de décembre 2014 et à l'horizon 2015 compte tenu de l'insuffisance des financements et des problèmes organisationnelles et institutionnelles liées à la mise en place des SFR au sein des communes. Une stratégie d'extension de la mise en place des structures locales de gestion foncière sur l'ensemble du territoire devra être adoptée.</i></p>				
	<p>Mesure 10. Elaborer des procédures transparentes pour l'accès aux terres dans les périmètres aménagés par l'Etat ou les collectivités territoriales, démarquer, enregistrer les terres déjà aménagées et délivrer des documents sur les droits d'utilisation des terres dans l'ensemble des périmètres aménagés, y compris pour les femmes</p>	<p>Décembre 2014</p>	<p>DGFOMR PPCB</p>	<p>Des cahiers des charges pour une meilleure gestion des périmètres aménagés par les SFR ont été élaborés.</p>
<p>Commentaire sur l'état général de mise en œuvre de la mesure 10</p> <p><i>L'état de mise en œuvre de cette mesure (25%) nécessite une accélération du processus et surtout un début d'application des cahiers de charge. Ce faisant, cette mesure ne sera pas réalisée à l'horizon 2015.</i></p>				

2.1.2 Les Conclusions et recommandations

D'une manière générale, toutes les mesures connaissent une mise en œuvre. Compte tenu que ces mesures sont intégrées dans le cadre de planification et de suivi des mesures de réformes dans le secteur rural, une attention particulière est accordée à leur mise en œuvre. Pour accélérer la mise en œuvre des mesures, il est important d'insister sur:

- la mobilisation des financements nécessaires à la mise en œuvre des mesures ;
- l'inscription des mesures dans les plans et programmes des structures assortie des budgets conséquents ;
- le renforcement des capacités des structures (moyens humains, matériels et financiers) pour la mise en œuvre des mesures et l'application des outils qui en sont issus ;
- l'application des outils déjà issus de la mise en œuvre de certaines mesures.

2.2 Les engagements du secteur privé (annexe 3 du cadre de coopération)

2.2.1 Le secteur privé national

2.2.1.1 Etat des lieux

Pour les acteurs du secteur privé national, l'implication dans le processus d'élaboration de la NASAN a suscité de grands espoirs et attentes en termes de facilitation d'accès à des financements. Les intentions d'investissements exprimés traduisent cet engouement généré par le cadre de coopération. Cependant, depuis le lancement du projet en 2012, les acteurs du secteur privé participent aux multiples réunions qui ne débouchent pas sur des actions concrètes.

En date du 07 février 2014, les dix(10) signataires de lettre d'intention se sont réunis au Secrétariat Permanent de la FIAB pour identifier les goulots de blocage à la mise en œuvre de leur projet. Il ressort de cette concertation le tableau suivant :

POINTS DE DISCUSSIONS	PROBLEMES RELEVES	PROPOSITION DE SOLUTIONS
Présentation dossier Bancable (Business Plan)	Coût	Assistance MEB pour coût préférentiel
Garantie-SOFIGIB	Accès	Couverture à 80%
Taux de crédit	Elevés	Taux préférentiel 7 à 8%
Marchés	- Désorganisé	- Agrément d'Exploitation et de

POINTS DE DISCUSSIONS	PROBLEMES RELEVES	PROPOSITION DE SOLUTIONS
	<ul style="list-style-type: none"> - Accès bord Champ - Nouvelles création d'Entreprises indécrites - Incidences sur la qualité des produits pouvant porter préjudice aux producteurs (cas du Sésame rejeté par l'UE pour mauvaise qualité) - Information sur les marchés et partenaires commerciaux et financiers - Création d'un central d'achat d'emballage 	<p>Commercialisation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Envisager une forme de protection interne - Appuyer les organisations faitières pour une organisation et un suivi efficace des acteurs - Exonération des taxes sur les matériels agricoles, avicoles et équipements de transformation - Octroi des espaces de stockage à des coûts préférentiels
Accès Laboratoire	<ul style="list-style-type: none"> - Coût élevé - Le laboratoire national est limité en équipements et ressources humaines 	<ul style="list-style-type: none"> - Subvention pour frais des analyses des produits dans les laboratoires accrédités - Mettre en place des labels BF
Financements/Lignes de Crédits spécifiques	Accès	<ul style="list-style-type: none"> - Publié les lignes de crédits et les financements disponibles pour les acteurs à travers une large communication auprès des acteurs - Accompagnement Spécifique aux 10 Signataires NASAN
Localisation	Accès Zone Industrielle	<ul style="list-style-type: none"> - Disposition spécifique d'accompagnement pour lancer les Entreprises pilotes dans le cadre de la NASAN - Prendre des dispositions spécifiques pour l'accès à ces zones aux entreprises nationales - Associer l'installation des entreprises étrangères aux entreprises nationales
Appui médiatique	Coût élevé des frais de publicités des produits nationaux	Prix préférentiels pour la publicité des produits nationaux dans les médias
Information	Recherche de partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Appui CCI-BF, APEX/ Intelligence économique - Cartographie des zones de productions agricoles pour faciliter

POINTS DE DISCUSSIONS	PROBLEMES RELEVES	PROPOSITION DE SOLUTIONS
		l'accessibilité aux produits
Visites d'encouragement des PME	Faible attention des Autorités vis-à-vis des PME/PMI du Burkina	Organiser des visites d'Autorités pour s'imprégner des réalités de ces PME/PMI sur le terrain

Du 06 au 08 mai 2014 à ABUJA, dans le cadre du forum économique 2014 de GROW AFRICA, trois(03) signataires (SODEPAL, ADI et PICKOU EXPORT) de lettre d'intention ont pu participer et quatre projets ont été présentés à des investisseurs. Il s'agit des fiches de projets de l'Agence Deli International, de SAPAS, de PRO-AGRO et du Complexe Agro-alimentaire »Simone ZOUNDI (C.A.SIZ).

En rappel, il a été mis en place une plateforme de dialogue et de suivi des acteurs de la société privé nationale. Mme Simone ZOUNDI, Présidente de la Fédération Nationale des Industries de l'Agro-alimentaire et de Transformation du Burkina (FIAB), et promotrice de la SODEPAL en tant que présidente de ladite plateforme, est chargée au titre du Secteur Privé du suivi des dossiers de la Nouvelle Alliance du G8. C'est ainsi que les dossiers des acteurs n'ayant pas pu se rendre à Abuja ont été transmis par Mme ZOUNDI, certains signataires n'étaient pas joignables et d'autres ne disposaient pas de fiches actualisées.

Pour ce rapport d'étape on peut résumer l'état d'évolution des projets ainsi qu'il suit :

Nom de la Société	Projet de la société	Investissements en (millions FCFA)	Obstacles identifiés par les acteurs privés en Avril 2013	Niveau du projet en Avril 2014
Agence Deli Internationale (ADI)	Création d'une unité moderne de transformation de bissap (pour la production de jus, boissons gazeuses, bonbons, thé et infusions) d'un coût global de 2 779 447 000 FCFA dans les environs de Bobo-Dioulasso.	Néant	Difficultés d'obtention des financements	
Union Conannet des Etuveuses de Riz de Bagré (UCERB)	Construction d'un magasin de stockage de riz. Initialement évalué à 15 millions FCFA, le projet a été revu à un montant de 80 millions FCFA en redimensionnant le magasin et en intégrant : l'achat d'une décortiqueuse et une trieuse, et l'achat de marmites (10), de barriques (08) et de foyers (10)	Néant	- Taux d'intérêt très élevés du crédit, - insuffisance de formation des femmes membres. [Elles ont introduit une demande de 100 ha au niveau de Bagré Pôle	Acquisition des 100 Ha à Bagré
EBT-TRADING SARL	Création d'une exploitation agricole sous forme de joint-venture avec une entreprise du Nord (Monaco). Le montant total du projet s'élève à environ 450 millions FCFA.	100	Une demande a été introduite à Bagré dans le périmètre irrigué pour une superficie pouvant s'étaler entre 30 et 50 ha. Cette demande n'a pas encore connu de suite.	Acquisition de 200 ha à Bagré
Groupe VELEGDA SARL	Création d'une exploitation de 600 ha de riz et implantation d'une unité de décorticage de riz à Bagré. Le coût global du projet est de 1 milliard FCFA environ.	50 ha exploités et acquisition d'un tracteur et de motopompes	Une demande a été introduite à Bagré dans le périmètre irrigué pour une superficie de 600 ha. Cette demande n'a pas encore connu de suite.	Acquisition de 990 ha à Bagré
Société Burkinabè des Corps Gras (SBCG)	Mise en place d'une usine de production d'huile de palme et de savon. Pour la réalisation du projet, la SBCG, qui est une société anonyme créée à cet effet, contribue pour un montant de 4 milliards FCFA sur un coût total de 5 milliards FCFA. Le lieu de l'investissement est Ouagadougou pour l'huilerie et Kouba pour la savonnerie.	3 500 (dont 1100 sur emprunt bancaire)	Mobilisation du reste des financements pour achever l'huilerie et installer la savonnerie	
Société	Extension, diversification et modernisation de son unité	600	-les mortalités dues à la chaleur,	

Nom de la Société	Projet de la société	Investissements en (millions FCFA)	Obstacles identifiés par les acteurs privés en Avril 2013	Niveau du projet en Avril 2014
Agropastorale et de Services (SAPAS)	de production et de commercialisation de la volaille et de ses sous-produits. La société dispose déjà d'une ferme agricole de 12 000 poules pondeuses dans la commune de Loumbila.		-les maladies dues à l'insuffisance voire la non maîtrise au Burkina des analyses médicales des poules, -les taxes fiscales et douanières élevées sur les produits d'élevage, - les difficultés d'obtention de crédits bancaires.	
SAREPTA S.A.	Installation d'une unité de production d'huiles alimentaires et de ses dérivés (tourteaux et savons).	1 250	Manque de financement pour l'acquisition de la raffinerie, du Laboratoire et d'une unité de production d'emballages.	
PRO-AGRO	Aménagement de 100 ha pour la production de 4 500 tonnes de pomme de terre. Le coût total de réalisation du projet est de 2,6 milliards FCFA et la société PRO AGRO fait un apport de 1,2 milliard FCFA.	100	- Difficultés de mobilisation des financements - Difficultés d'obtention des terres à Bagré	
PICKOU EXPORT	Production de sésame et de niébé sur une superficie de 20 000 ha	100	Difficultés de mobilisation des financements	
Société d'exploitation des produits alimentaires (SODEPAL)	Modernisation et diversification de l'activité à travers 3 composantes : une composante spécialisée dans la production d'aliments et de compléments nutritionnels pour enfants et femmes enceintes, personnes âgées ou diabétiques à base de produits agricoles, d'élevage, et de forêt ; une composante « confiserie » spécialisée dans la valorisation des fruits et légumes ; Une composante « spiritueux » spécialisée dans la valorisation des produits de la forêt.	455	Difficultés de mobilisation des financements	

2.2.1.2 Conclusions et recommandations

L'action de la nouvelle alliance pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle au Burkina est présentement perceptible à travers le non satisfaction au niveau des acteurs du privé national qui escomptaient des facilités d'accès aux financements.

Comme recommandations :

- **A l'endroit du SP/CPSA** : Accompagner la FIAB pour la collecte régulière des informations auprès des dix(10) signataires et la production de rapports d'activités concernant la NASAN ;
- **A l'endroit des membres du G8** :
 - prendre des dispositions spécifiques pour accompagner les entreprises pilotes de la NASAN pour en faire des effets d'entraînement ;
 - entreprendre des négociations pour aller au-delà des lettres d'intention, afin d'aboutir à des protocoles de collaboration sous forme de documents signés ;
- Informer les acteurs de l'ouverture d'une ligne de crédit à ECOBANK **A l'endroit de la FIAB** :
 - mieux clarifier la valeur ajoutée de la NASAN pour les acteurs du secteur privé en se référant aux outils et mécanismes mis en place par les membres du G8 ;
 - collecter les informations auprès des entreprises par des sorties terrain ;
 - repenser la question de la plateforme nationale en organisant une rencontre avec les acteurs du secteur privé.

2.2.2 Le secteur privé international

2.2.2.1 l'Etat des lieux

Il faut rappeler que six entreprises privées internationales avaient signé des lettres d'intention dans le cadre de coopération du Burkina Faso. Le tableau ci-dessous présente la synthèse de l'état de mise en œuvre du secteur privé international. Il convient de noter que cette synthèse résulte du rapport annuel de l'initiative « GROW Africa ».

	Objectifs	Année 2 - Bilan des progrès
Initiative du cajou africain (iCA)	Contribuer à renforcer la compétitivité de la production et du traitement du cajou au Bénin, au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, au Ghana et au Mozambique, en : 1. regroupant les investissements des entreprises partenaires (environ 21 millions USD) ;	Tous les pays réunis : ▪ 271 617 exploitants formés depuis 2009 (environ 20 % de femmes), augmentant ainsi le revenu net supplémentaire d'environ 18,2 millions USD. ▪ Introduction des fonds de subventions de contrepartie du cajou qui permettent aux partenaires du secteur privé d'élaborer et de

	Objectifs	Année 2 - Bilan des progrès
	<p>2. rapprochant l'industrie de transformation des groupes d'exploitants de façon à ce que les entreprises de transformation puissent disposer d'un stock de noix de cajou brutes de 60 % en s'approvisionnant directement auprès des exploitants ou de leurs organisations ;</p> <p>3. utilisant des fonds de subventions de contrepartie pour soutenir les projets du secteur privé et améliorer ainsi la productivité des exploitants, et</p> <p>4. en prévoyant d'investir environ 50 millions USD lors de la Phase 1 (jusqu'en 2013) (50 % provenant d'entreprises privées) et environ 20 à 30 millions USD entre 2013 et 2015, avec notamment 60 % d'investissement d'acteurs du privé.</p>	<p>mettre en place des projets pour un rapprochement entre les exploitants et d'améliorer la qualité des plants.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 16 projets (soit un investissement total de 7,86 millions USD) sont en cours de mise en œuvre au Burkina Faso, au Ghana et au Mozambique. ▪ Au Burkina Faso, au Ghana et au Mozambique, 74 500 petits producteurs de cajou bénéficient de meilleurs outils de plantation, et encore 48 600 petits producteurs supplémentaires perçoivent des subventions de contrepartie. ▪ Introduction du Programme de formation supérieure qui permet d'utiliser les principaux détenteurs de connaissances comme formateurs dans la chaîne de valorisation de la noix de cajou.
AGCO	<p>Contribuer au renforcement des capacités, au transfert des connaissances en matière agronomique et à l'intensification et à la mécanisation de l'agriculture, en :</p> <p>1. établissant une ferme pilote et un centre de formation, en association avec les partenaires mondiaux et locaux, pour les grands et les petits exploitants, les étudiants en agriculture et les écoliers locaux ;</p> <p>2. fournissant des infrastructures et une assistance technique avec mécanisation, ainsi que des systèmes de stockage et d'élevage, notamment des services après-vente pour les petits exploitants commerciaux ainsi que pour les exploitants nouveaux et de grande taille, et</p> <p>3. en proposant des solutions de financement et en développant des modèles de location pour fournir des tracteurs aux petits exploitants dont le fonds de roulement est réduit.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Organisation de visites de terrain à Bagré. ▪ Évaluation de l'opportunité de la mise en place d'un centre de formation agricole d'excellence et d'une ferme pilote. ▪ Membre du secteur privé participant à un consortium dans le cadre de l'initiative Competitive African Rice Initiative (CARI) pour l'Afrique occidentale et la Tanzanie, dans le but d'atteindre au moins 120 000 petits exploitants sur 5 ans (10 000 au Burkina Faso, dont au moins 30 % de femmes) et de développer une structure de chaîne de valeur en aval.
Competitive African Cotton Initiative	<p>Contribuer à améliorer les moyens de subsistance des petits exploitants du secteur cotonnier, en :</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Poursuite des plans d'investissements stratégiques jusqu'en 2015. ▪ En partenariat avec l'Aga Khan Group, plus de

	Objectifs	Année 2 - Bilan des progrès
(COMPACI)	<ol style="list-style-type: none"> regroupant les investissements des entreprises partenaires dans la chaîne de valeur du coton, afin de former les exploitants à la conservation des sols et des eaux, à une rotation équilibrée des cultures et aux principes commerciaux ; développant la demande de coton grâce à la promotion de la marque « Cotton made in Africa », et en rapprochant les petits exploitants des grands marchés dans le cadre d'un partenariat avec la « Better Cotton Initiative ». 	<p>24 000 petits producteurs de coton ont été contactés, en vue de l'achat d'environ 33 tonnes de coton graine.</p> <ul style="list-style-type: none"> Formation d'environ 21 000 petits exploitants en 2013. 1,5 million USD d'investissements sont prévus entre 2013 et 2015 pour atteindre 25 000 petits exploitants.
Ecobank	<p>Continuer d'œuvrer à l'amélioration de l'accès à des financements abordables pour le secteur agricole, en :</p> <ol style="list-style-type: none"> mettant à disposition 3,36 millions USD sous la forme de prêts directs et par le biais d'institutions de micro financement qui sous-prêtent au secteur. Il a été estimé que cette démarche devrait donner lieu à l'octroi de 60 nouveaux prêts d'environ 50 000 USD chacun, avec une échéance moyenne d'un an et demi ; mettant en place une garantie de portefeuille associée de l'USAID couvrant 50 % des pertes potentielles pouvant résulter de ces prêts, et en instaurant, en 2014, un partenariat avec le DANIDA pour soutenir le financement de la chaîne de valeur du maïs, des noix de karité, du bétail, de la gomme arabique et du niébé. 	<ul style="list-style-type: none"> 44 projets ont été financés, à hauteur d'un total de 1 886 millions francs CFA, dans le secteur non cotonnier. La garantie de crédit de l'USAID a été mise en place et a commencé à fonctionner (par le biais de l'Autorité de crédit au développement (Development Credit Authority (DCA))). Des efforts sont en cours en vue du financement des chaînes de valeur, ainsi que pour faciliter l'accès au crédit au profit de projets spécifiques s'inscrivant dans le cadre du Pôle de croissance de Bagré.
Swiss Re	<p>Développer des solutions de micro-assurance pour couvrir les risques agricoles, en investissant au moyen d'apports en nature pour soutenir le développement de marchés de gestion des risques agricoles viables, dans le but d'aider les petits exploitants à couvrir leurs risques de production, à accéder aux financements et à embrasser des activités plus rémunératrices.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Partenariats avec des donateurs, des entreprises et des gouvernements pour une progression des marchés des transferts des risques agricoles, dans le cadre de projets financés par l'IFC. Soutien à la mise en œuvre d'un programme pilote de transfert des risques climatiques. Au niveau panafricain, 300 000 petits exploitants ont été concernés.

	Objectifs	Année 2 - Bilan des progrès
Yara	<ol style="list-style-type: none"> Cultiver des partenariats à long terme avec le gouvernement, afin d'intégrer la stratégie agricole nationale dans un contexte de développement plus large, ainsi que pour participer à la définition d'une stratégie nationale globale de développement du marché national, et promouvoir des initiatives complètes de chaîne d'approvisionnement de bout en bout et les approches basées sur les regroupements, tout en constituant des connaissances en matière de nutrition spécifiques aux cultures locales. 	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'une collaboration avec le Ministère de l'agriculture et des centres de recherche nationaux. Il est envisagé de procéder à des essais et d'apporter une assistance technique concernant les chaînes de valeur du riz, des tomates et de l'oignon. Lancement d'une plateforme consacrée à la chaîne de valeur, pour assurer la disponibilité des produits. Établissement de trois partenariats avec des distributeurs, en vue de la mise en place d'un programme de nutrition équilibré par rapport aux cultures, avec la participation des petits exploitants et la formation à des bonnes pratiques agricoles. Deux missions conjointes Yara/RMG d'évaluation ont été menées, ciblant la chaîne de valeur rizière, dans le cadre de l'initiative du Pôle de croissance de Bagré.

2.2.2.2 Les Conclusions et recommandations

Les entreprises du secteur privé internationale focalisent leurs interventions sur le pôle de croissance de Bagré qui offre les opportunités d'investissements prioritaires qui ont été identifiées par le Gouvernement du Burkina Faso :

Les Pôles de croissance offrent des perspectives multiples pouvant être desservies avec des ressources essentielles.

Pivot de la stratégie de croissance agricole du gouvernement du Burkina Faso, le projet de Pôle de croissance de Bagré bénéficie du soutien de la Banque mondiale, avec un investissement de 115 millions USD, montant qui vient s'ajouter aux 200 millions USD d'ores et déjà investis dans la région par le gouvernement burkinabé, et à l'appui d'un programme de développement quinquennal ambitieux (pour la période 2012-2017). L'implication active du Cabinet du Premier Ministre dans la gestion du Pôle de croissance vient confirmer la priorité accordée à l'amélioration des capacités institutionnelles et au développement des infrastructures et des services, ainsi que le soutien apporté aux PME.

Le secteur ayant été proclamé « zone d'utilité publique », les investisseurs de la région peuvent bénéficier de baux attractifs d'une durée de 99 ans. Avec l'approvisionnement en eau et en électricité fourni par le barrage de Bagré, d'une capacité de 1,7 milliards de mètres cubes, (16 MW à l'heure actuelle et une extension étant envisagée) et la disponibilité de terres cultivables accessibles, la zone se prête à merveille aux cultures céréalières et aux activités industrielles agricoles. C'est notamment le riz (qui constitue la quatrième variété céréalière la plus produite et se

classe en première position des importations dans le pays, représentant 60 % de la consommation nationale) qui s'érige en principale opportunité de substitutif aux importations, Bagré disposant d'environ 30 000 hectares propices à la production rizière. La zone offre également la possibilité de développer un large éventail d'activités autres, dont notamment les cultures maraîchères, l'élevage, la pêche et les produits de niche ou émergents.

2.3 Les engagements des partenaires (annexe 2 du cadre de coopération)

2.3.1 Etat des lieux

Le tableau ci-dessous présente l'état des engagements des partenaires du G8, mis à jour en juin 2014.

Tableau 1 : Situation de la mobilisation des financements par les partenaires du G8 (en milliers de FCFA)

Partenaires G8	Engagement Cadre de Coopération M1	Engagement Programmé à ce jour 2013-2015 M2		Différence M2-M1	Commentaires
Etats-Unis	218 785 600	Total	218 785 600	0	Le Gouvernement des Etats Unis d'Amérique a déjà déboursé 123,6 milliards de francs CFA représentant 56,4% des intentions de financement au Burkina Faso. Le reste des engagements de financement des Etats Unis au Burkina Faso, pourrait être débloqué d'ici à la fin de l'année 2014. NB : tous les fonds des Etats Unis sont déjà affectés à des Programmes en exécution ou en cours de formulation au Burkina Faso
		Dont en exécution	218 338 357		
		Dont en formulation	447 243		
Union Européenne	47 200 000	Total	47 228 904	28 904	L'ensemble des financements est en cours d'exécution à travers les programmes et projets en partenariat avec le Gouvernement, les ONG et OIG. Le REPI, l'Appui budgétaire AB OMD et le programme PAM sont achevés ou en achèvement.
		Dont en exécution	47 228 904		
		Dont en formulation	0		
Coopération Allemande	33 700 000	Total	24 825 669	-8 874 331	Le financement en programmation est acquis.
		Dont en exécution	9 186 679		
		Dont en formulation	9 079 420		
		Dont en programmation	6 559 570		
France	20 006 689	Total	30 829 979	10 823 290	Dépassement potentiel de l'engagement initial, faisant suite à l'accord d'instruction de l'AFD d'un programme SA de 38 millions d'euros (sur requête de financement
		Dont en exécution	5 903 613		

Partenaires G8	Engagement Cadre de Coopération M1	Engagement Programmé à ce jour 2013-2015 M2		Différence M2-M1	Commentaires
		Dont en formulation	24 926 366		du Ministère de l'économie et des finances)
Japon	248 430	Total	9 696 525	9 448 095	Le projet en formulation sera mis en exécution à partir de mai 2014.
		Dont en exécution	6 292 768		
		Dont en formulation	3 403 757		
Total engagement PTFs	319 940 719	Total	331 366 677	11 425 958	
		Dont en exécution	286 950 321		
		Dont en formulation	37 856 786		
		Dont en programmation	6 559 570		

Les financements ci-dessus sont détaillés comme suit :

Etats Unis : les financements seront mis en œuvre à travers les projets suivants :

1. Projets en exécution :

- Programme FASO (Families Achieving Sustainable Outcome) est un financement USAID (FFP) d'un montant d'environ 38 millions de dollars US couvrant la période 2011-2015 dans les provinces de la Komandjari, Gnagna et Namentenga. Il est exécuté par un consortium dirigé par Catholic Relief Services et composé de HKI, GRET, Tin-Tua et OCADES-Kaya. Le programme s'exécute sur le terrain en partenariat avec la recherche (INERA, ACT) et les services déconcentrés des ministères de l'Agriculture et de la Sécurité Alimentaire, de la Santé et de l'Education nationale et de l'alphabétisation. Les domaines d'interventions sont la santé/nutrition, l'agriculture et l'éducation/gouvernance locale.

- Projet ViM (Victory against Malnutrition) est un financement de l'USAID (FFP) d'un montant de 37 millions de Dollars US couvrant la période 2012-2016 dans 4 communes de la province du Sanmatenga. Il est mis en œuvre par un consortium dirigé par ACDIVOCA et composé de Save the Children, SNV et des 3 ONG locales de mise en œuvre avec un partenariat de collaboration avec la recherche (INERA) et les services déconcentrés des ministères de l'Agriculture et de la sécurité alimentaire, et des Ressources animales. Les domaines d'intervention sont la santé/nutrition, l'agriculture et l'élevage.

- Millenium Challenge Corporation (MCC). Pour toute activité en exécution, la période de mise en œuvre a commencé entre 2010 et 2011, et sera achevée en juillet 2014. Le maître d'ouvrage est le MCA. Pour l'agriculture (sauf les aménagements d'infrastructures) et les ressources animales, le projet MCC (à travers le MCA) impliqué est le Projet de Développement de l'Agriculture, sous-composante Diversification Agricole, géré par un contrat avec AECOM de \$20,4 million (soit 10 200 000 milliers FCFA). Pour les aménagements hydro agricoles ainsi que la gestion des ressources en eau, le Projet de Développement de l'Agriculture est également impliqué, sous-composante Gestion de l'eau et de l'irrigation. Le périmètre irrigué à Di est assuré par SOGEA-SATOM,

les travaux finaux achevés par les bénéficiaires sont contrôlés par le consultant SHER-GRET. Cette activité a une valeur d'environ \$65,6 million (soit 32 800 000 milliards FCFA). La gestion en pérennité sera assurée par la structure gouvernementale AMVS, avec qui a été signé un accord pour environ 300 000 milliards FCFA. La gestion intégrée des ressources en eau (la GIRE) est assurée par le consultant COWI et des agences du gouvernement, l'activité valant environ 2,3 milliards de FCFA. L'accès aux finances rurales est assuré par le contractant DID pour un contrat d'une valeur de \$3,6 million (soit 1,8 milliards de FCFA). Le fonds de financement vaut 3 milliards de FCFA actuellement. La sécurisation foncière a connu deux opérateurs majeurs dans le domaine de la mise en œuvre de la politique nationale, soient l'ARD au début (\$15,8 million) et le Groupement FIT Conseil/ATEF/JADE Production/ODEC actuellement (\$7,8 million). Pour les engagements non encore affectés, les deux montants comprenant ce chiffre sont presque fixés; les contrats sont en négociation.

2. Projet en formulation :

- Resilience and Economic Growth in the Sahel (REGIS-AG). Le Programme "Croissance accélérée" de l'initiative "Résilience et croissance économique au Sahel" qui sera bientôt attribué sous forme de contrat, mettra en œuvre l'approche chaînes de valeur pour le développement des secteurs des petits ruminants, volaille et niébé. Bien que ciblant les populations les plus vulnérables des régions du Sahel, Centre Nord, Nord et Est du Burkina, le Projet facilitera aussi le développement des structures du secteur privé intervenant dans les chaînes de valeur ciblées afin d'établir une demande consistante pour les produits de ces chaînes de valeur.

3. Projet terminé :

- Le programme promotion du commerce agricole (ATP) et le Programme de développement de l'agribusiness et de promotion du commerce (E-ATP) font la promotion du commerce des principaux produits agricoles et de l'élevage en Afrique de l'Ouest. Les programmes mettent l'accent sur a) la réduction des barrières physiques et politiques à la circulation des biens à travers les différents corridors de transport; b) l'amélioration de la mise en relation des producteurs et offreurs, transformateurs et distributeurs; c) l'intensification du plaidoyer pour un environnement

favorable au commerce agricole; et d) l'amélioration de l'efficacité des transactions commerciales et l'accès au marché régional.

En outre, la programmation 2014-2015 est conditionnée par la disponibilité des fonds à l'instar de tous les financements des USA.

Union Européenne : les financements seront mobilisés à travers les projets suivants :

- **PROJET REPI**: Le relèvement des populations suite aux inondations de juillet 2010 dans le Centre Nord et l'Est du Burkina Faso. Le projet REPI financé à hauteur de 3 millions euros s'est achevé en fin 2013. Il visait à relever les populations vulnérables et sinistrées par les inondations du 22 juillet 2010 dans les Provinces du Sanmatenga, Namentenga, et Gnagna (Région Centre Nord et Région Est). Ce projet a particulièrement renforcé le lien entre urgence-réhabilitation-développement mais aussi du soutien de la résilience des populations tout en reconstituant leurs capacités productives.
- **PSAN BF**: Le Programme de sécurité alimentaire et nutritionnelle au Burkina Faso (PSAN BF) d'un montant de financement de 25 millions d'euros sur le 10ème FED permettra de contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle de plus de 150 000 ménages pauvres au Burkina Faso et à l'atteinte de l'OMD1 d'ici 2015, dans le cadre de la stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD). De façon plus large, l'action contribuera à l'atteinte des OMD 4 et 5 "réduire la mortalité des enfants de moins de cinq ans" et "améliorer la santé maternelle" ainsi qu'au renforcement du dispositif institutionnel et politique de la sécurité alimentaire au Burkina Faso. Il couvre la période 2013-2016. Ce programme a officiellement démarré en février 2013. Il est mis en œuvre à travers une composante "Amélioration des disponibilités et de l'accessibilité alimentaire et monétaire" exécutée par la FAO et les services techniques du secteur rural; une composante "Promotion de l'éducation et des intrants nutritionnels" par 4 ONG; une composante "Renforcement du dispositif institutionnel et de gouvernance de la sécurité alimentaire" par le Secrétariat Exécutif du Conseil National de Sécurité Alimentaire (SE-CNSA).

- **FSTP PRORESI:** Le Programme de Renforcement de la Résilience des populations pauvres et très pauvres et amélioration de la sécurité alimentaire dans les régions du pays les plus touchées par la crise de 2012. D'un montant de 12 millions d'euros, il couvre la période 2013-2016. Initié suite à la crise alimentaire de 2012, l'objectif de ce programme est de renforcer la résilience des populations pauvres et très pauvres et d'améliorer la sécurité alimentaire dans les régions du pays les plus touchées par la crise alimentaire de 2012. Il devra permettre de contribuer à la lutte contre les causes de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle par le biais du renforcement des moyens d'existence et de relèvement des populations pour une plus grande résilience notamment pour les ménages pauvres et très pauvres éprouvés par la récente crise. Il est exécuté à travers 6 projets mis en œuvre par des ONG. L'ensemble des 6 projets ont bien démarré et s'implémentent normalement.

- **FSTP FAO Food Security Thematic Program :** Ce projet d'un montant de 5 millions d'euros (2011-2013); Ce projet s'est achevé en fin 2013. Il visait le renforcement des bases de la sécurité alimentaire à travers le renforcement de la filière semencière au niveau des communautés rurales affectées par les chocs climatiques au Burkina Faso. Il a été exécuté via la FAO et le gouvernement du Burkina Faso. Ce projet a permis de consolider la filière semencière à travers un système durable de multiplication et de certification de semences notamment par des formations des acteurs, des boutiques d'intrants, la production de semences de pré-base, la chambre froide de conservation des semences, la diffusion de la stratégie de développement du secteur semencier et son plan d'opération.

- **PADSP:** Le Programme d'Appui au Développement du Secteur Privé (PADSP) vise à résoudre principalement les problèmes liés à l'inefficacité du dispositif institutionnel public et privé d'accompagnement du secteur privé, les insuffisances du dialogue public-privé, la mise en place de solutions durables pour faciliter l'accès au financement des PME/PMI sous l'angle de l'intermédiation financière et l'accès à la garantie et, accompagner le développement du dispositif national de management de la qualité dispositif vu son état embryonnaire actuel. D'un montant de 11 millions d'euros, il couvre la période 2012-2016 et est exécuté via la Maison de l'Entreprise du Burkina Faso pour ce qui concerne le

renforcement du dispositif institutionnel et le système national qualité et des négociations sont en cours avec une agence de coopération pour la mise en œuvre de la composante facilitation de l'accès au financement. Trois principaux résultats sont attendus du PADSP suivant les trois composantes: R1. Les capacités de promotion et d'accompagnement du secteur privé par le Ministère du Commerce, les structures d'appuis et les organisations professionnelles sont renforcées; R2. L'accès au financement pour les petites et moyennes entreprises est facilitée; R3. le développement du système national de management de la qualité est accompagné. La mise en œuvre opérationnelle du programme a connu son démarrage effectif en début 2013 et se réalise de façon satisfaisante.

- **Projet SOSSIF:** Le projet d'un montant d'1 million d'euros pour 24 mois à compter de fin 2012, vise la lutte contre l'insécurité alimentaire et nutritionnelle des populations pauvres et très pauvres dans les régions du Nord et du Centre Nord. Le projet se déroule bien. Il devra permettre de diversifier et d'augmenter les capacités de production des ménages pauvres, de reconstituer leur cheptel et d'améliorer les pratiques alimentaires.

- **PROJET PAM:** Le Programme d'appui à l'aide alimentaire et nutritionnelle des populations vulnérables des zones touchées par la crise alimentaire de 2012 au Burkina Faso. D'un montant de 5 millions d'euros et exécuté par le PAM, il s'est achevé en fin 2013. Il visait à assurer une assistance alimentaire pour 106 080 personnes très pauvres identifiées durant une période de 18 mois (mars 2012 à août 2013). Les principaux appuis apportés ont été la distribution ciblée et gratuite de vivres et d'argent contre travail (cash, cash for work, food for work, etc. Une évaluation de ce projet est actuellement en cours de préparation.

- **AB OMD :** Un avenant de 10 millions d'euros au Contrat OMD-Appui budgétaire pour la croissance et la réduction de la pauvreté en vue d'appuyer le Plan de réponse à la crise alimentaire de 2012 par le renforcement des Stocks nationaux de sécurité alimentaire. Cet avenant est exécuté pour la période 2012-2013. Cet appui budgétaire s'est bien achevé en fin 2013. Il a permis notamment de renforcer le dispositif de

prévention et de gestion des crises alimentaires en augmentant notamment les stocks d'intervention et de sécurité alimentaire au niveau de la SONAGESS. Il a contribué également à la mise en œuvre satisfaisante du Plan de réponse à la crise alimentaire de 2012.

Dans l'ensemble, les engagements concernant l'UE sont intégralement mis en place. Les différents programmes et projets concernés se déroulent bien et les résultats devraient contribuer à l'atteinte des objectifs globaux poursuivis dans le cadre de la NASAN. Les projets déjà achevés ont produits des résultats très satisfaisants et ont contribué à l'amélioration des conditions cadre de vie des ménages pauvres et très pauvres affectés par l'insécurité alimentaire et la malnutrition. Ces efforts et progrès enregistrés seront renforcés et consolidés par l'UE dans le cadre de son programme de Sécurité alimentaire et nutritionnelle, d'agriculture durable et eau (SANADE) en cours de programmation à travers le 11^e FED sur la période 2014-2020.

Coopération Allemande : les interventions seront mises en œuvre à travers les projets de la KfW et de la GIZ :

- Le Projet d'aménagement des bas-fonds dans le Sud-Ouest et la Sissili (PABSO III - KfW), 2012-2016, Maître d'ouvrage: MASA ; Projet d'aménagement des bas-fonds dans les provinces du Houet, de la Comoé et du Tuy est en programmation et devrait démarrer en 2015. Les interventions principales du projet sont les suivantes :
 - L'aménagement de bas-fonds rizicoles par des diguettes sur courbes de niveau ou des digues déversantes,
 - L'aménagement de jardins maraîchers et promotion du maraîchage à travers l'irrigation,
 - La construction d'infrastructures de transformation, de stockage et de commercialisation (magasins de stockage, de pistes d'accès aux villages ou aux bas-fonds, puits maraîchers),
 - L'appui (appui-conseil, formations) à la mise en valeur des aménagements pour les acteurs directs (paysans, transformateurs) pour assurer la mise en valeur durable des bas-fonds, l'entretien et la gestion durable des infrastructures, pour stimuler la transformation et la commercialisation et enfin pour améliorer l'accès au financement à travers des mécanismes locaux de warrantage.

- Le Programme développement de l'agriculture phase 4, (PDA – GIZ), août 2013- juillet 2016, sous Maître d'ouvrage du MASA. Il met l'accent sur la consolidation et l'élargissement des acquis des phases antérieures du Programme tout en s'inscrivant dans une logique et une stratégie d'intervention en cohérence avec le PNSR.

L'objectif visé par le Programme est de contribuer de façon déterminante à la sécurité alimentaire et à l'augmentation des revenus de la population à travers l'intensification, la transformation et la commercialisation des produits agricoles dans les filières appuyées que sont le manioc, le sésame, le riz et les produits maraîchers en rotation avec le riz au niveau national. Pour atteindre ces objectifs, quatre principaux domaines d'interventions ont été définis: accompagnement du gouvernement pour la mise en œuvre effective du PNSR ; renforcement de l'entrepreneuriat agro-alimentaire ; amélioration de la compétitivité des filières appuyées ; Lutte contre l'érosion, récupération et mise en valeur des terres dégradées.

Coopération Française : les financements de l'Agence Française de Développement (AFD) seront mobilisés, sous réserve de la disponibilité des fonds et de l'aboutissement des processus d'instruction, autour des projets suivants :

1. Projets en exécution :

Le Projet d'appui aux communes de l'Ouest du Burkina Faso en matière de gestion du foncier et des ressources naturelles (financement d'un montant total de 8 millions d'euros), marquant la continuité de l'appui français à la problématique de sécurisation foncière au Burkina Faso autour de l'application de la loi 034-2009 portant régime foncier rural. Sur 15 communes des régions de la Boucle du Mouhoun et des Hauts Bassins, et dans le strict respect des principes de la Politique Nationale de Sécurisation Foncière en milieu rural, le projet, sous maîtrise d'ouvrage du MASA, favorisera sur la période du protocole :

- la mise en place et la pérennisation des services fonciers ruraux et des commissions foncières villageoises ;
- l'application d'une démarche de concertation et de constatation foncière qui mènera à la formalisation d'accords sur les droits fonciers détenus par l'Etat, les communes et les particuliers ;

- la mobilisation d'un fonds d'investissement local, pour renforcer les communes et les acteurs locaux dans leurs capacités de planification et de mise en œuvre d'investissements à caractère productif ou de gestion des ressources naturelles.

Faisant suite à un exercice 2013, consacré à l'aboutissement de la passation de marché de l'unité gestion projet (UGP), le démarrage opérationnel du projet a été constaté dès le premier semestre 2014, avec la mise en place de l'unité gestion projet à Dédougou, et le démarrage des composantes d'investissement local, et de sécurisation foncière.

Le Projet de sécurité alimentaire et d'amélioration de la productivité agricole dans les provinces de la Gnagna et de la Komandjari (Région Est). D'un montant total d'un million d'euros, ce projet vise, sur une période de 3 ans, à augmenter les productions agro-sylvo-pastorales des populations par des techniques appropriées d'amélioration de la conservation des eaux et de la fertilité des sols. Sous maîtrise d'ouvrage du MASA, et engagé dès le premier trimestre 2013, ce projet finance la formation de près de 1 000 producteurs aux techniques de conservation des eaux et du sol et de défense et restauration des sols, ainsi que la récupération de 5 000 hectares de terres dégradées, la réalisation de 250 hectares de cultures fourragères et la construction de 7 magasins d'intrants agropastoraux et 7 magasins de warrantage.

Le montant des engagements français au titre de ces deux projets est présenté dans le tableau de suivi à la rubrique « projet en exécution » (5,9 mds FCFA). Les engagements français en cours de formulation, font pour leur part référence au programme de sécurité alimentaire dans l'est du Burkina Faso (PSAE), d'un total de 24,9 mds FCFA, et présenté ci-dessous.

2. Projet en formulation :

Faisant suite à la réception, en mars 2013, d'une requête de financement du gouvernement burkinabè pour un Programme de Sécurité Alimentaire dans les régions Est, Sahel et Centre Nord, d'un montant de 38 millions d'euros, l'AFD a engagé un processus d'instruction qui a fait l'objet de deux missions

d'identification en mai et novembre 2013, et a permis d'engager l'étude de faisabilité du programme, dont le démarrage a été constaté le 19 mai 2014.

Le projet intègrera l'opérationnalisation de la loi portant régime foncier rural, le financement des infrastructures de production et de marchés, et le renforcement de capacités des acteurs, afin d'améliorer la productivité des systèmes de production dans le cadre d'une gestion durable des territoires. Pour faciliter la planification et la réalisation des investissements à l'échelle locale, et la lier aux enjeux de sécurisation foncière, une entrée par le niveau commune sera privilégiée autour de la mise en valeur de potentialités agricoles avérées.

Le projet sera bâti sur une approche systémique de la sécurité alimentaire et selon une entrée territoriale, centrée sur la Région administrative de l'Est, et définissant une zone d'étude de provinces contigües, s'étendant au-delà des provinces de l'Est aux provinces voisines des régions du Centre-Est (Boulgou, Koulpelogo et Kouritenga), du Centre-Nord (Namentenga) et du Sahel (Yagha).

Ce programme, s'inscrivant spécifiquement dans le cadre de la mise en œuvre de la Nouvelle Alliance, devrait contribuer à l'atteinte des objectifs 1, 2 et 4 des engagements politiques burkinabè.

Japon : les interventions seront réalisées dans le cadre des projets ci-après :

1. **Projets en exécution** :

- Le projet de sécurité alimentaire pour les agriculteurs défavorisés (dotation des engrais)

Montant total: 370 000 000 yen (=2 012 800 milliers de FCFA)

Signature de l'Echange de Note (E/N) : 27 déc. 2012

Durée de projet : environ 2 ans à compter de la date de signature de l'échange de note

Maître d'ouvrage : MASA (DGPV)

Activités menées : Promotion de l'utilisation des intrants (engrais) à travers la remise d'un don de 5151 tonnes d'engrais minéraux (Urée et NPK).

- Le Projet d'urgence d'appui à l'alimentation du bétail au Burkina(PUAAB)

Montant total: 2 850 000 dollars (= 1 416 270 milliers de FCFA)

Signature Accord de Don JSDF : 15 mai, 2013

Durée de projet : environ 2 ans (mai 2013-juin 2015)

Maître d'ouvrage : MRAH et MASA

Activités menées : Amélioration de l'accès à l'aliment bétail à l'eau et aux déparasitants dans les zones affectées par la crise climatique au Burkina.

*JSDF est le Fonds Japonais de Développement Social via la Banque Mondiale.

- Le projet d'appui à l'élaboration d'un Schéma Directeur pour la promotion d'une agriculture orientée vers le marché

Montant total: 452 197 000 yen (= 2 459 951 milliers de FCFA)

Signature du Procès-verbal (P/V): 15 nov. 2012

Durée de projet: environ 2 ans (Avril 2013-mars 2015)

Maître d'ouvrage : MASA (DGPER)

Activités menées : Développement des filières agricoles, Amélioration des conditions de mise en marché des produits agricoles, Diversification de la production agricole, Renforcement de l'organisation des producteurs.

- L'appui au projet de code d'investissement agricole à travers le contrat avec conseiller juridique

Montant total: 1 063 830 yen (= 4 904milliers de FCFA)

Durée de projet: 8 mois (oct 2013-mai 2014)

Maître d'ouvrage: MASA (DGPER)

Activités menées : Appui financier à la DGPER pour la rédaction du projet de dispositif réglementaire du projet de code d'investissement agricole en cohérence avec le cadre juridique et réglementaire existant du Burkina Faso.

- Formations au Japon, autre activités

Montant total: 86 517 000 yen (= 398 843 milliers de FCFA)

Durée de projet: réalisé en 2013

Activités menées : Renforcement de capacité et appui technique (Formations au Japon et autres pays tierces, envoi d'experts et conseillers techniques), Projet d'amélioration des conditions de vie au Sahel, etc.

2. Projets en formulation :

- Le projet de renforcement de la production du sésame

Montant estimatif: 670 000 000 yen (= 3 088 700 milliers de FCFA)

Signature du Procès-verbal (P/V): 19 déc 2013

Durée de projet : environ 5 ans (août 2014-juillet 2019)

Maître d'ouvrage : MASA (DGPER) ;

- Conseiller Technique pour agriculture et développement rural

Montant total: 68 342 000 yen (= 315 057 milliers de FCFA)

Durée de projet: 2 ans (juin 2014-mai 2016)

Maître d'ouvrage: MASA

Activités menées : Envoi de conseiller en agriculture et développement rural.

2.3.2 Conclusions et recommandations

Pour mémoire, les engagements des partenaires du G8 s'inscrivent exclusivement dans le financement des engagements politiques du gouvernement. Les objectifs poursuivis sont notamment de garantir un accès équitable et sécurisées aux exploitations familiales, de soutenir l'investissement productif et de mettre en place des outils de gestion du risque agricole.

Depuis le premier rapport d'étape de la NASAN, les avancées suivantes ont été constatées. Ces initiatives font l'objet d'appuis spécifiques des partenaires du G8 mais s'inscrivent dans le cadre plus global de dialogue entre l'Etat et les partenaires sur la mise en œuvre des réformes dans le secteur rural :

- Une politique nationale de sécurité alimentaire et nutritionnelle (PNSAN), unifiant les sujets de disponibilité, accessibilité, stabilité et qualité nutritionnelle, a été adoptée en décembre 2013. La PNSAN, qui se substitue désormais à la stratégie nationale de sécurité alimentaire, est caractérisée par une montée en puissance des interventions sous forme de filets sociaux (300 MFCFA en 2014 au titre du FASA), de micro-projets de soutien productif (agriculture et élevage) et de lutte contre la malnutrition. Un 1^{er} plan d'actions triennal 2014-2016 accompagne cette politique, il semble un peu trop ambitieux et son financement n'est pas suffisamment dimensionné aux appuis financiers en cours et prévisionnels touchant le secteur rural et la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Elle témoigne également d'une préoccupation croissante des actions de ciblage des populations vulnérables, avec l'adoption de l'approche HEA (Analyse de l'économie des ménages) pour procéder aux cibrages des populations vulnérables par ZOME (zones de moyens d'existence).

Néanmoins les limites suivantes peuvent être notées i) absence de visions prospectives des risques agricoles et des défis différenciés (temporel, géographique) de la sécurité alimentaire, et ii), défaut de priorisation des actions structurelles, lié entre autres à un manque d'analyse sur la demande alimentaire des villes au regard de l'offre de produits agricoles et à une absence de débats autour des flux commerciaux aux frontières.

- La promotion de l'agriculture irriguée fait partie des grandes priorités du Gouvernement et l'année 2013 enregistre de bonnes performances en matière d'aménagement de périmètres irrigués et de bas-fonds ainsi que pour les réhabilitations de périmètres irrigués. A titre d'exemple, 16450 ha de bas-fonds aménagés entre 2012 et 2013 sont appréciables et constituent une avancée importante en termes d'aménagement hydro-agricole (cf. Tableau page 12, mesure 4). Par ailleurs, les résultats de 2013 témoignent d'une hausse par rapport aux cinq dernières années et le taux de mise en valeur des aménagements fonctionnels s'élevait à pratiquement 90%. Avec plusieurs centaines de milliers d'hectares, le potentiel en bas-fonds aménageables dans le pays est considérable et l'aménagement de bas-fonds rizicoles et la promotion de la petite

irrigation se sont avérés être particulièrement bénéfiques en termes d'amélioration de la sécurité alimentaire et d'augmentation des revenus des producteurs.

- L'émergence de réflexions en faveur du développement des infrastructures de stockage céréalier et des dispositifs de mise en marché collectif/warrantage.
- Constatant une faible mise en œuvre de la réforme foncière, l'année 2013-2014 a concentré de nouvelles volontés, tant du gouvernement burkinabè que des partenaires, de mise à l'échelle de cette réforme avec notamment : i) des programmes en cours ou en phase de finalisation d'instruction portant la couverture des communes accompagnées (par l'Etat et les partenaires) à 269 d'ici fin 2015 ; ii) la mise en place depuis juillet 2013 d'un cadre de concertation et d'échanges entre les partenaires et les services techniques burkinabé sur la question foncière rurale, ainsi que d'un cadre interministériel pour une meilleure concertation et coordination, dans le cadre de la mise en œuvre de la loi 034 portant régime foncier rural ; iii) la réalisation d'un état des lieux de l'application de la loi portant régime foncier en milieu rural. Cet état des lieux qui sera restitué d'ici la fin du premier semestre 2014, vise à structurer les enjeux prioritaires de mise en œuvre de la réforme et à préciser les engagements politiques, institutionnels, et financiers nécessaires à court terme.

Le rapport en cours de finalisation au sein de la DGFOMR, procède à un état des lieux d'application de la loi et offre une lecture des contraintes d'application de la loi foncière, en distinguant les thématiques (réglementaire, institutionnelles, processus...) et le degré de contraintes d'application (de blocage ou de ralentissement). Il en ressort que les contraintes d'application de la loi sont certes liées à l'absence de ressources budgétaires spécifiquement dédiées à la mise à l'échelle de son application, mais également à des contraintes de nature institutionnelle et technique, traduisant la complexité de mise en œuvre de cette loi. Il serait donc intéressant d'y accorder une attention particulière et spécifiquement sur son processus d'application effective en milieu rural.

3) CONSULTATION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

3.1 L'avis sur l'état de mise en œuvre de la Nouvelle alliance.

La mise en œuvre de la NASAN au Burkina Faso ainsi que les réformes politiques qui l'accompagnent suscitent certaines préoccupations au niveau de la société civile traduites à travers les perceptions ci-après :

- Peu d'attention accordée à la participation des OSC pendant l'élaboration du cadre de coopération de la NASAN au Burkina Faso, par contre au niveau du suivi, les OSC ont été consultées pour donner leur avis, à partir de 2014.
- Les mécanismes de suivi et de redevabilité (rencontre d'élaboration du rapport d'étape) viennent d'être mis en place et accordent la place à la société civile. Cela a permis la contribution de la société civile au présent rapport d'étape de la NASAN 2014.
- La NASAN et les réformes politiques connexes menées actuellement risquent de marginaliser l'agriculture familiale à petite échelle, de porter atteinte à la sécurité foncière et de compromettre le droit à l'alimentation des plus vulnérables.
- Les engagements des partenaires du G8 ne correspondent pas toujours à de nouveaux financements ; Aucune information rendue publique sur la réalisation concrète des investissements présentés dans le cadre de coopération de la NASAN. Quelques informations sur les activités des entreprises nationales sont disponibles, mais celles des entreprises internationales privées restent encore peu connues à ce jour.
- Seulement 20 % des 12 712 ha de terres à irriguer dans la zone de Bagré dans le cadre des actions de la NASAN seront attribuées à l'agriculture familiale.
- Les avancées en matière de sécurité alimentaire et de réduction de la pauvreté apportées par les investissements privés dans le cadre de la NASAN ne sont pas visibles, et il n'a pour l'instant pas été demandé au secteur privé de s'engager sur quelque garantie que ce soit en termes de droits humains ou de conditions de travail auprès des communautés locales.

- Les entreprises nationales semblent éprouver des difficultés à tenir leurs promesses d'investissements et à accéder au crédit, en raison de montants minimaux exigés trop élevés ou de taux d'intérêt prohibitifs bien que l'accès au crédit soit l'un des objectifs du cadre de coopération de la NASAN.
- Les producteurs familiaux sont les principaux investisseurs dans l'agriculture et leurs investissements peuvent souvent générer des gains en matière de sécurité alimentaire, particulièrement aux niveaux local et national. En dépit de leur contribution essentielle, la mise en œuvre de la NASAN au Burkina Faso ne donne pas la priorité aux productrices et producteurs familiaux, mais se concentre au contraire sur un modèle d'agriculture entrepreneuriale à grande échelle.
- Le traitement préférentiel sans contreparties réservé aux investisseurs agricoles, risque d'amoinrir la mobilisation de ressources nationales du pays et de maintenir la dépendance à l'aide extérieure, dans un pays marqué par la dépendance aux droits d'exportation et d'importation, de fortes inégalités et par une mauvaise redistribution des revenus. Par ailleurs, l'impact des incitations fiscales sur l'investissement privé reste contesté dans le monde du développement.
- Un document préparatoire au futur code des investissements agricoles rédigé en juillet 2013 par le ministère de l'Agriculture et de la Sécurité Alimentaire, portant sur l'accès à la terre et sur le régime foncier, qui suggère entre autre de lier l'accès à la terre à la compétitivité des « exploitations à but lucratif » par opposition à l'agriculture familiale. L'introduction de critères de productivité dans l'attribution de droits d'accès à la terre, dans un pays où l'agrobusiness est publiquement considéré comme moderne et l'agriculture familiale comme non profitable, laisse planer le risque d'affaiblir la légitimité des agricultrices et agriculteurs familiaux à réclamer leurs droits à la terre.

3.2 Les recommandations

Gouvernance et transparence

- Le gouvernement en coordination avec les partenaires du G8, doit travailler pour renforcer les mécanismes de redevabilité existants incluant les organisations de producteurs et de la société civile et créer des outils de

suivi et d'évaluation afin d'évaluer l'impact des mesures de la NASAN concernant les objectifs de sécurité alimentaire et de nutrition.

- Les entreprises qui ont rejoint ou rejoindront la NASAN doivent publier leurs lettres d'intention, informer des contrats ou des baux qu'elles signent et préciser la contribution et l'impact de leur investissement sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans le pays. Elles doivent par ailleurs obtenir le consentement libre et informé des communautés affectées pour toutes les activités liées à la terre et aux ressources dont ces dernières dépendent et les informer des retombées potentielles de leurs investissements en matière de droits humains, d'environnement et d'impact social.

Impact sur la sécurité alimentaire et la nutrition

- La direction de la NASAN (Gouvernement et donateurs) doit réexaminer les réformes en cours et à venir afin de déterminer leur impact sur la sécurité alimentaire, la nutrition et les agricultrices et agriculteurs familiaux.
- La direction de la NASAN devrait considérer les agriculteurs familiaux, en particulier les femmes, comme les investisseurs prioritaires en agriculture et orienter les incitations et les changements réglementaires en leur faveur, sur la base de consultations avec les organisations de producteurs.
- La direction de Bagrépôle et de la NASAN doit veiller à ce que tous les investissements privés respectent le droit à l'alimentation et contribuent à la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Les investisseurs doivent s'engager à des accords équitables avec les agricultrices et agriculteurs familiaux leur garantissant des prix minimaux, établissant des mécanismes équitables de règlement des différends et favorisant des modèles d'investissement qui empêchent la perte de droits fonciers pour les petites productrices et petits producteurs familiaux.

Accès sécurisé au foncier

- Le gouvernement du Burkina Faso, en lien avec les partenaires du G8, doit s'assurer que toutes les transactions foncières et tous les investissements prévus sont soumis à la mise en œuvre préalable des Directives volontaires (DV), pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale respectent et défendent le principe de consentement libre, informé et préalable des

communautés concernées et ne portent pas atteinte aux droits des populations locales tels que définis dans la loi du régime foncier rural de 2009. La direction de Bagrépôle doit garantir un accès sécurisé à la terre et aux ressources naturelles pour tous les agriculteurs et agricultrices familiaux de Bagré. Sur la base du consentement libre, informé et préalable, toutes les communautés déplacées doivent avoir le droit de donner ou de refuser leur consentement à tout développement qui les concerne et bénéficier des terres et de l'assistance technique nécessaire pour les cultiver.

- Les entreprises impliquées dans la NASAN doivent appliquer les garanties et les normes existantes les plus élevées pour leurs investissements, y compris le respect des Principes directeurs des Nations Unies, soutenir la mise en œuvre des Directives volontaires et en respecter les dispositions.

Politique fiscale et climat des affaires

- Le Burkina Faso devrait procéder à une analyse coût-bénéfices de toute exemption, notamment au Pôle de croissance de Bagré, accordée aux investisseurs agricoles à grande échelle avant de la mettre en œuvre. Cette analyse coûts-bénéfices devrait inclure des critères de sécurité alimentaire et de réduction de la pauvreté, ainsi qu'une évaluation de la perte de ressources nationales dues aux exonérations fiscales. Le gouvernement du Burkina Faso devrait s'assurer que le code des investissements agricoles en cours d'élaboration soit discuté avec les organisations de producteurs et les organisations de la société civile, y compris les groupes de femmes. Tous les avantages accordés aux investisseurs dans le cadre de la NASAN devraient être rendus publics afin d'assurer une plus grande transparence et redevabilité.

4) CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Au terme de ce deuxième rapport, il ressort que toutes les dix mesures sont en cours de mise en œuvre. En 2015, les mesures relatives à la diversification des stratégies d'approvisionnement et de distribution en intrants agricoles et de commercialisation/ transformation, à l'adoption et l'opérationnalisation d'une politique nationale de sécurité alimentaire et nutritionnelle (PNSAN) en cohérence avec le PNSR et les politiques nationales de nutrition (PNN) et de protection sociale (PNPS), à la révision des règles de gestion et d'utilisation de l'eau agricole et à l'amélioration de l'efficacité et la transparence dans les

procédures commerciales et douanières pour les produits agricoles pourront être réalisées.

Par contre celles relatives au développement des outils de résilience et de gestion des risques agricoles, à l'aménagement / réhabilitation de 18 500 ha de périmètres irrigués et 35 000 ha de bas-fonds, à l'adoption et vulgarisation d'un cadre de politique de réinstallation dans les périmètres aménagés prenant en compte tous les types d'exploitants, petits et grands, à la facilitation à l'accès aux financements pour les acteurs intervenant dans les différents maillons des chaînes de valeurs des filières agricoles, à la mise en œuvre de la loi n° 034 - 2009 /AN du 16 juin 2009 portant régime foncier en milieu rural et ses décrets d'application, pour aboutir à moyen terme à la délivrance d'attestations de possessions foncières (APF) dans des terroirs villageois, à l'élaboration des procédures transparentes pour l'accès aux terres dans les périmètres aménagés par l'Etat ou les collectivités territoriales, démarquer, enregistrer les terres déjà aménagées et délivrer des documents sur les droits d'utilisation des terres dans l'ensemble des périmètres aménagés, y compris pour les femmes ne pourront pas être réalisées en 2015.

Concernant les membres du G8, les efforts de mobilisation des ressources et de mise en œuvre des projets se poursuivent.

Le secteur privé national quant à elle, éprouve toujours des difficultés de financement de leurs projets.

A partir de 2014, la société civile a davantage été impliquée dans le processus de mise en œuvre de la NASAN.

De ce qui précède et à l'issue de la réunion des parties prenantes tenue le 1^{er} juillet 2014 à Ouagadougou, les principales conclusions et recommandations à tirer de la mise en œuvre de la NASAN au 30 juin 2014 se résument comme suit :

Au Gouvernement :

- Prévoir l'évaluation des engagements à l'horizon 2015 ;
- Cadrer effectivement la période de production du rapport de la NASAN avec celui de la revue du cadre sectorielle de dialogue « Développement rural, sécurité alimentaire et environnement » (CSD/DR-SA-EV) ;
- Organiser, en lien avec les partenaires concernés, une réunion de concertation avec le secteur privé sur les goulots d'étranglement rencontrés.

- , En lien avec Grow africa, fournir aux acteurs du secteur privé et à toutes les parties prenantes de la Nasan, les contacts des investisseurs privés internationaux ;

Au secteur privé :

- Améliorer la communication avec les établissements financiers susceptibles de financer les projets.

A toutes les parties prenantes :

- Orienter les nouveaux investissements pour permettre l'intensification des actions d'aménagements dans le cadre de la poursuite des objectifs fixés.
- Renforcer la communication dans le cadre de la mise en œuvre de l'Alliance entre les différentes parties prenantes notamment avec les organisations de la société civile.
- Mettre en place des mécanismes de facilitation de l'accès du secteur privé au financement.
- Trouver le mécanisme et les outils de l'évaluation de la NASAN sur sa contribution à la sécurité alimentaire et la nutrition.
- Accélérer l'état de mise en œuvre des mesures et des projets sur la base des concertations avec les parties prenantes.
- Mettre en place un mécanisme d'appui/accompagnement du processus pour les concertations et la production des rapports.

- ANNEXES

4.1 Sigles et abréviations

AGETEER	Agence d'exécution des travaux eau et équipement rural
APF	Attestation de possession foncière
CAMC-O	Centre d'Arbitrage, de Médiation et de Conciliation de Ouagadougou
CNSS	Caisse nationale de sécurité sociale
CONA/SFR	Comité national de sécurisation foncière en milieu rural
CORE/SFR	Comités régionaux de sécurisation foncière en milieu rural
DGADI	Direction générale des aménagements et du développement de l'irrigation
DGFOMR	Direction générale du foncier, de la formation et de l'organisation du monde rural
DGPE du MICA	Direction générale de la promotion des entreprises
DGPER	Direction générale de la promotion de l'économie rurale
DGPSE	Direction générale de la prospective et des statistiques d'élevage
DGPV	Direction générale de la production végétale
DGQM du MICA	Direction générale de qualité et de la métrologie
INEADEC	Institut euro-africain de droit économique
MEF	Ministère de l'économie et des finances
MICA	Ministère de l'industrie, du commerce et de l'artisanat
ONU	Organisation des Nation Unies
PDDAA	Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine
PNN	Politique nationale de nutrition
PNPS	Politique nationale de protection sociale
PNSA	Politique nationale de sécurité alimentaire
PNSR	Programme national du secteur rural
PPCB	Projet pôle croissance de Bagré
SE/CNSA	Secrétariat exécutif du conseil national de sécurité alimentaire
SFR	services fonciers ruraux
SONAGESS	Société national de gestion du stock de sécurité

4.2 Les engagements du cadre de coopération

Les objectifs du Gouvernement du Burkina Faso.

Quatre objectifs majeurs sont poursuivis, en rapport avec les axes 1, 2 et 3 du PNSR.

Les mesures que le Gouvernement entend prendre, de même que les actions devant y concourir sont présentées ainsi qu'il suit.

Objectif 1 : Promouvoir une accessibilité intégrée des populations vulnérables aux intrants agricoles et aux circuits de commercialisation et de transformation des produits agricoles tout en améliorant leur capacité de résilience.

Mesure 1. Diversifier les stratégies d'approvisionnement et de distribution en intrants agricoles et de commercialisation/transformation.

- Faciliter la participation du secteur privé dans l'exécution des marchés d'engrais : Echéance décembre 2012.
- Réviser la législation semencière dans le but de définir clairement le rôle du secteur privé dans la sélection, la production et la diffusion de semences certifiées : Echéance décembre 2014.
- Mettre en place un dispositif facilitant le seul ciblage des petits producteurs éligibles, y compris les femmes, devant bénéficier de subventions temporaires sur les intrants agricoles : Echéance avril 2013.
- Assurer le contrôle de la qualité des intrants par le renforcement en ressources humaines, matérielles et financières des structures nationales compétentes: Echéance budget 2014.
- Mettre en œuvre les recommandations prioritaires issues des études et stratégies actualisées de développement des filières porteuses et de niches du PNSR (maïs, niébé, sésame, riz...) : Echéance décembre 2013.

Mesure 2. Développer des outils de résilience et de gestion des risques agricoles

- Pérenniser le système national d'information sur la sécurité alimentaire : Echéance budget 2014.

- Augmenter les capacités de stockage primaire des produits vivriers afin de participer à l'atténuation de la volatilité des prix agricoles : Echéance décembre 2012
- Institutionnaliser un système de filets sociaux adaptés aux différents types de bénéficiaires : Echéance décembre 2013.
- Tester des produits d'assurance agricole (assurance climat, assurance agricole...) : Echéance décembre 2013.
- Vulgariser l'assurance volontaire de la CNSS et développer des produits de protection sociale adaptés au secteur agricole : Echéance décembre 2013.

Mesure 3.

- Adopter et opérationnaliser une politique nationale de sécurité alimentaire (PNSA) en cohérence avec la PNSR et les politiques nationales de nutrition (PNN) et de protection sociale (PNPS) : Echéance décembre 2013.

Objectif 2 : Développer / Réhabiliter les périmètres irrigués et créer les conditions d'une gestion durable de la ressource en eau dans le respect de la stratégie de gestion intégrée des ressources en eau déclinée dans le PNSR.

Mesure 4.

- Aménager / réhabiliter 18 500 ha de périmètres irrigués et 35 000 ha de bas-fonds: Echéance décembre 2015.

Mesure 5.

- Adopter et vulgariser un cadre de politique de réinstallation dans les périmètres aménagés prenant en compte tous les types d'exploitants, petits et grands Echéance décembre 2013.

Mesure 6. Réviser les règles de gestion et d'utilisation de l'eau agricole.

- Adopter et diffuser les cahiers de charges généraux pour l'aménagement, l'occupation et l'exploitation des terres aménagées par l'Etat ou les collectivités territoriales : Echéance décembre 2012.

- Expérimenter la mise en place d'organisations d'usagers de l'eau agricole, en vue de prendre en charge les questions d'entretien et de maintenance des réseaux d'irrigation ainsi que le service de l'eau : Echéance décembre 2012.

Objectif 3. Créer un climat d'investissement sécurisant pour les investisseurs privés

Mesure 7. Améliorer l'efficacité et la transparence dans les procédures commerciales et douanières pour les produits agricoles.

- Adopter une loi visant à établir un cadre juridique approprié pour la promotion de la médiation comme un mécanisme de règlement non juridictionnel des différends : Echéance décembre 2012.
- Elaborer et adopter un code des investissements spécifiques pour le secteur agricole : Echéance décembre 2014.
- Mettre en place une agence nationale de métrologie pour assurer la normalisation et le contrôle de qualité nécessaires à l'accompagnement des acteurs de l'agro-alimentaire : Echéance décembre 2014.
- Améliorer l'efficacité des procédures douanières en adoptant des mesures à court terme visant à réformer les procédures de dédouanement (sur la base des recommandations d'un audit) : Echéance décembre 2013.

Mesure 8. Faciliter l'accès aux financements pour les acteurs intervenant dans les différents maillons des chaînes de valeurs des filières agricoles.

- Créer un fonds de promotion des investissements privés au profit des petites et moyennes entreprises agricoles : Echéance décembre 2013.
- Travailler avec les banques et les IMF pour la création de nouveaux produits financiers pour l'agriculture, tels que les crédits de campagne, le portage, le warrantage etc. : Echéance décembre 2013.
- Mettre en œuvre des mesures visant à renforcer les capacités des institutions financières pour faciliter l'accès aux femmes à des financements pour la création d'entreprises agricoles et le financement de fonds de roulement : Echéance décembre 2014.

Objectif 4. Faciliter l'accès à la terre et son utilisation productive sécurisée

Mesure 9. Mettre en œuvre la loi n° 034 - 2009 /AN du 16 juin 2009 portant régime foncier en milieu rural et ses décrets d'application, pour aboutir à moyen terme à la délivrance d'attestations de possessions foncières (APF) dans des terroirs villageois.

- Assurer le fonctionnement du comité national de sécurisation foncière en milieu rural (CONA/SFR) et des treize (13) comités régionaux de sécurisation foncière en milieu rural (CORE/SFR) qui ont été créés : Echéance février 2013.
- Mettre en place et faire fonctionner des services fonciers ruraux (SFR) dans les 302 communes rurales : Echéance février 2014.
- Mettre en place les commissions foncières villageoises dans les villages des 302 communes : Echéance décembre 2014.

Mesure 10. Elaborer des procédures transparentes pour l'accès aux terres dans les périmètres aménagés par l'Etat ou les collectivités territoriales, démarquer, enregistrer les terres déjà aménagées et délivrer des documents sur les droits d'utilisation des terres dans l'ensemble des périmètres aménagés, y compris pour les femmes : Echéance décembre 2014.

Les financements des membres du G8

Etats-Unis d'Amérique :

Les engagements des Etats Unis au titre du cadre de coopération s'élèvent à 218 785 600 000 CFA (441,1 million USD).

Les financements du Millennium Challenge Corporation Compact dans le secteur de l'agriculture sont d'un montant total de 396 millions USD. Les tranches annuelles de financement dans le secteur de l'agriculture et de la nutrition sont de : 12.6 millions USD pour 2011 ; 16.6 millions USD pour 2012 ; 15.9 millions USD pour 2013 sous réserve de disponibilité de fonds.

France : Les contributions françaises dans le secteur de l'agriculture, de la sécurité alimentaire, du développement rural et de la nutrition, inscrites à l'annexe 2 du protocole de collaboration s'élèvent, pour la période 2012-2015, à 30.5 millions EURO, soit 40 millions USD.

Allemagne : 51.5 millions EUR, soit 67.5 millions USD pour la période 2012 – 2014.

Japon : Décaissements de 39 millions JPY, soit 0.5 millions USD prévus pour appuyer le secteur de l'agriculture et les secteurs connexes sur la période 2012-2015 (année fiscale japonaise).

Union Européenne : Programmes en cours : 24 millions EUR (31.5 millions USD).

Financements planifiés : 2012-2013: 48 millions EUR (62.9 million USD).

Engagement total jusqu'à la fin 2013 : 72 millions EUR (94.4 millions USD).

Ces intentions pourraient être complétées par d'autres partenaires qui souhaiteraient aligner leurs financements sur les mesures de la Nouvelle Alliance dans le cadre de leur appui à la mise en œuvre du PNSR. Les partenaires techniques et financiers du secteur rural sont régulièrement informés de l'avancement de la Nouvelle Alliance, à travers une information régulière lors des réunions du cadre de dialogue sectoriel et également dans le cadre d'échanges entre le Chef de file des PTF du secteur rural et le Chef de file des partenaires du G8 pour la Nouvelle Alliance.

Intentions d'investissement du secteur privé

Au stade actuel, seize (16) sociétés (10 nationales et 6 internationales) ont préparé et signé des « lettres d'intention » qui décrivent leurs intentions d'investissement au Burkina Faso dans le cadre de la Nouvelle Alliance pour la sécurité alimentaire et la nutrition.

Les entreprises nationales qui se sont engagées ont été identifiées à partir du répertoire de la Maison de l'Entreprise. Les entreprises internationales sont celles qui ont été contactées par le Gouvernement dans le cadre de l'initiative Grow Africa. Le nombre d'investisseurs privés s'est révélé suffisant dans le cadre de la préparation du cadre de coopération, mais il est important de noter que la liste des entreprises privées n'est pas limitative. D'autres compagnies pourraient être invitées à préparer et signer des lettres d'intention à l'avenir sur la même base.

Société	Projet	Coût
Sociétés burkinabè		
1. Agence Deli Internationale (ADI)	Création d'une unité moderne de transformation de bissap	1,3 milliard
2. Union Conannet des Etuveuses de Riz de Bagré (UCERB)	Construction d'un magasin de stockage de 200	15 millions dont 3 millions de contribution des bénéficiaires
3. EBT-TRADING Sarl	Création d'une exploitation agricole sous forme de joint-venture avec une entreprise du nord (Monaco)	450 millions
4. GROUPE VELEGDA Sarl	Création d'une exploitation de 600ha de riz et l'implantation d'une unité de décorticage à Bagré	1 milliard
5. Société Burkinabé des Corps Gras (SBCG)	Mise en place d'une usine de production d'huile de palme	5 milliards dont 4 milliards comme contribution du bénéficiaire
6. Société Agro-Pastorale et de Services (SAPAS)	Diversification et modernisation d'une unité de production et de commercialisation de la volaille et de ses sous-produits	1,5 milliards dont 30% de contribution de la société
7. SAREPTA S.A.	Mise en place d'une unité de production d'huile alimentaires et de ses dérivées	2,350 milliards dont 1,5 milliards de contribution de la société
8. PRO-AGRO	Aménagement de 100ha pour la production de 4500 tonnes de pomme de terre	2,6 milliards dont 1,2 milliards comme contribution de la société
9. PICKOU EXPORT Société d'exploitation des produits alimentaires (SODEPAL)	Production de sésame et niébé, construction d'un centre de formation des jeunes agriculteurs et implantation d'une usine de nettoyage de graines de sésame et d'extraction d'huile	614,399 millions
Sociétés internationales		
1. Ecobank Group	Amélioration de l'accès à un financement abordable pour le secteur de l'agriculture	Prévision de 3,360 millions de dollars de prêts aux IMF qui offrent des produits aux acteurs du secteur rural
2. AGCO	Transfert de technologies et renforcement des capacités	100 millions de dollars
3. United phosphorus Limited (ULP)	Centre de formation, infrastructures de recherche, de production, de transformation	
4. Yara	Installation d'envergure mondiale de production d'engrais	
5. African Cashew Initiative Competitive African Cotton Initiative (COMPACI)	Production et transformation de noix de cajoux	21 millions de dollars

4.3 Cadre de suivi des réformes

Objectifs	Cadre d'actions politiques	Mesures de réforme	Observations	Structures Responsables	Planification pluriannuelle								
					2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	
Objectif 1 Promouvoir une accessibilité intégrée des populations vulnérables aux intrants agricoles et aux circuits de commercialisation et de transformation des produits agricoles tout en améliorant leur capacité de résilience	Mesure 1. Diversifier les stratégies d'approvisionnement et de distribution en intrants agricoles et de commercialisation/transformation	Adopter une stratégie en matière d'intrants et d'équipements et son plan d'actions	Cette stratégie prend en compte les productions végétales, animales, halieutiques, fauniques et forestières	DGPV		X							
		Relire la stratégie nationale de mécanisation agricole et son plan d'action	Cette stratégie fait partie intégrante de la stratégie globale en matière d'intrants et d'équipement	DGPER		X							
		Créer une centrale d'achat des médicaments vétérinaires	Cette mesure a déjà fait l'objet d'une étude de faisabilité	DGSV				X					
		Créer une unité de fabrique de vaccins vétérinaires		DGSV					X				
		Créer une structure de commercialisation et de stabilisation des produits du cru pour l'exportation		DGPER					X				
	Mesure 2. Développer des outils de résilience et de gestion des risques agricoles	Mettre en place un fonds d'assurance Agricole	Le rapport provisoire de l'étude de faisabilité est disponible.	DGPER				X					
		Mettre en place un fonds d'indemnisation des victimes des catastrophes naturelles et pour l'éradication des maladies animales légalement contagieuses		DGPER							X		
		Développer des outils de résilience et de gestion des risques agricoles		SE/CNSA				X					
		Mettre en place un système de filets sociaux adapté aux différents types de bénéficiaires		SE/CNSA					X				

Objectifs	Cadre d'actions politiques	Mesures de réforme	Observations	Structures Responsables	Planification pluriannuelle									
					2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020		
Objectif 1 Promouvoir une accessibilité intégrée des populations vulnérables aux intrants agricoles et aux circuits de commercialisation et de transformation des produits agricoles tout en améliorant leur capacité de résilience	Mesure 3. Adopter et opérationnaliser une politique nationale de sécurité alimentaire (PNSA) en cohérence avec la PNSR et les politiques nationales de nutrition (PNN) et de protection sociale (PNPS)	Restructurer la SONAGESS, en élargissant ses missions et son champ d'intervention pour prendre en compte la stabilisation des prix des produits agricoles, la gestion des excédents, la déconcentration du stock de sécurité alimentaire	Prendre en compte les produits agro-sylvo-pastoraux et halieutiques	SONAGESS		X								
		Réviser le Cadre général de coopération Etat – Partenaires en matière de sécurité alimentaire:		SE/CNSA		X								
		Elaborer et adopter une politique nationale de sécurité alimentaire et son plan d'actions	Le Draft de la politique est disponible et le plan d'action en cours d'élaboration (en cohérence avec le PNSR et les politiques nationales de nutrition (PNN) et de protection sociale (PNPS))	SE/CNSA		X								
		Opérationnaliser la politique nationale de sécurité alimentaire (PNSA)		SE/CNSA			X							
		Renforcer le dispositif de coordination de la sécurité alimentaire:	En cours de réalisation au SE/CNSA	SE/CNSA		X								
		Mettre en place le dispositif de mise en œuvre du plan d'actions de la politique nationale de sécurité alimentaire	Mise en place des organes de pilotage, cadres de concertation et actions prioritaires déjà prévue	SE/CNSA		X								
		Renforcer le dispositif de ciblage des zones et des ménages à risque d'insécurité alimentaire	Susciter la synergie d'actions des différents intervenants Prendre en compte le RESUREP pour la carte épidémiologique du pays	SE/CNSA		X								
		Renforcer les capacités techniques, financières, matérielles du SE/CNSA :	Prendre en compte toutes les structures intervenant dans le dispositif	SE/CNSA			X							

Objectifs	Cadre d'actions politiques	Mesures de réforme	Observations	Structures Responsables	Planification pluriannuelle									
					2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020		
Objectif 2. Développer / Réhabiliter les périmètres irrigués et créer les conditions d'une gestion durable de la ressource en eau dans le respect de la stratégie de gestion intégrée des ressources en eau déclinée dans le PNSR.	Mesure 4. Aménager / réhabiliter 18 500 ha de périmètres irrigués et 35 000 ha de bas-fonds													
	Mesure 5. Adopter et vulgariser un cadre de politique de réinstallation dans les périmètres aménagés prenant en compte tous les types d'exploitants, petits et grands	Elaborer et Adopter un cadre de politique de réinstallation dans les périmètres aménagés en prenant en compte tous les types d'exploitants, petits et grands			DGADI				X					
		Vulgariser le cadre de politique de réinstallation dans les périmètres aménagés en prenant en compte tous les types d'exploitants, petits et grands			DGADI									X
	Mesure 6. Réviser les règles de gestion et d'utilisation de l'eau agricole	Réviser les règles de gestion et d'utilisation de l'eau agricoles			DGADI		X							
		Elaborer au moins un programme pluriannuel de SDAGE			DGBH				X					
		Elaborer et adopter les projets de schémas directeurs d'aménagements et de gestion de l'eau des agences de l'eau (Mouhoun, Cascades, Nakambe)			DGBH				X					
		Elaborer et adopter les projets de schémas directeurs d'aménagements et de gestion de l'eau des agences de l'eau (Liptako, Gourma)			DGBH					X				
	Objectif 3. Créer un climat d'investissement sécurisant pour les investisseurs privés	Mesure 7. Améliorer l'efficacité et la transparence dans les procédures commerciales et douanières pour les produits agricoles	Élaborer et adopter un code des investissements spécifiques pour le secteur agricole	Processus en cours avec la réalisation de notes thématiques	DGPER				X					
Renforcer et équiper le dispositif de contrôle de salubrité et de qualité des denrées alimentaires d'origine animale					DGSV				X					

4.4 Les appuis au secteur privé

Le choix du Burkina Faso comme pays pilote pour la conduite du projet « Micro-réformes pour l'Agri business en Afrique(MIRA) » découle directement de sa participation à la Nouvelle Alliance pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle du G8. En effet, l'Alliance pour une Révolution Verte en Afrique (AGRA) a considéré que le Burkina Faso était engagé, avec l'initiative du G8, dans la mise en place de nouveaux partenariats public-privé significatifs dans le domaine de l'agriculture et de l'agro-alimentaire. L'objectif global du MIRA est de donner aux gouvernements africains et aux décideurs politiques un accès aux experts techniques internationaux et locaux qui sont en mesure de les aider en matière d'analyses des politiques et qui puisse faire des évaluations de qualités et économiquement solides. Cette expertise doit fournir les éléments d'aide à la décision sur les politiques et réglementations nécessitant des réformes afin de faciliter les investissements privés dans le domaine des chaînes de valeur agricoles. Le MIRA est au stade de démarrage, la DGPER/MASA a été désigné pour abriter la coordination et le coordonnateur est en phase de recrutement.